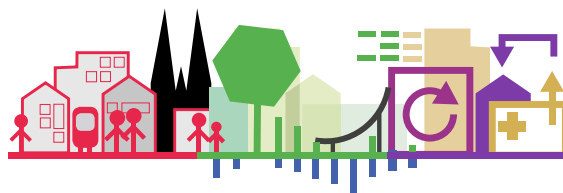


3

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



PLU APPROUVÉ
LE 04 NOVEMBRE 2016

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1
APPROUVÉE LE 18 DÉCEMBRE 2020

RÉVISION ALLEGÉE N°1
APPROUVÉE LE

Ville de Clermont-Ferrand
PLAN LOCAL D'URBANISME

3

**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION**

PLU APPROUVÉ
LE 04 NOVEMBRE 2016

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1
APPROUVÉE LE 18 DÉCEMBRE 2020

RÉVISION ALLEGÉE N°1
APPROUVÉE LE

PRÉAMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour "mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune".

Elles sont établies en cohérence avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

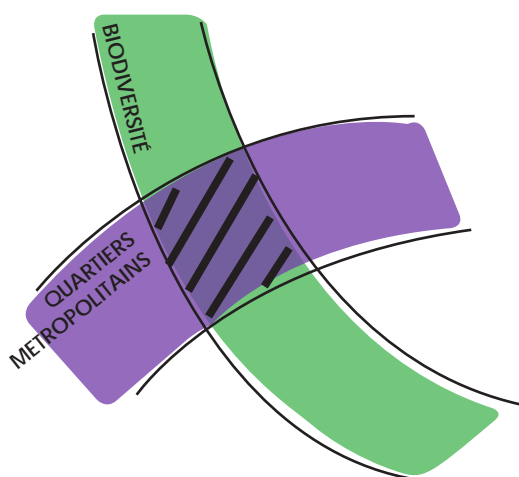
Le Plan Local d'Urbanisme de Clermont-Ferrand entend donner une place significative aux OAP afin d'insuffler une dynamique de projet et une vision prospective de la ville autour des grands enjeux identifiés. Un premier volet stratégique est ainsi conçu comme un outil de préfiguration urbaine à long terme et de co-production de la ville, complémentaire au règlement et à son caractère normatif.

Il incite les porteurs de projet à s'inscrire dans une dynamique globale autour des enjeux suivants :

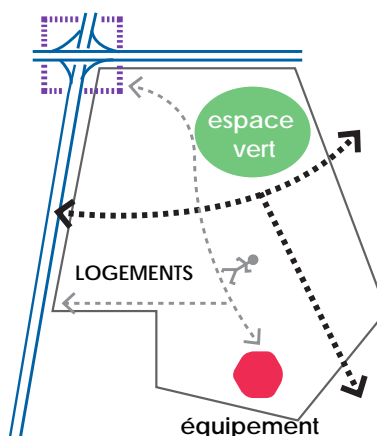
- la nature en ville et la biodiversité,
- la recomposition urbaine des Quartiers Métropolitains,
- la constitution d'un Parc Linéaire et d'un réseau de Sentiers Urbains,
- les qualités urbaines et paysagères au droit des infrastructures routières et des entrées de villes,
- la mise en valeur des franges urbaines.

Ces grandes orientations stratégiques sont complétées, dans un second volet, par des orientations de secteurs portant sur des sites de projet spécifiques.

LES OAP STRATÉGIQUES :
S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE GLOBALE
ET UNE SUPERPOSITION DES ENJEUX



LES OAP DE SECTEURS :
RÉPONDRE À DES ENJEUX FONCTIONNELS,
FORMELS ET QUALITATIFS SUR DES SITES DÉFINIS



DES INTENTIONS URBAINES EN "ECHO" AU RÈGLEMENT
ET SES SECTEURS STRATÉGIQUES

SOMMAIRE



1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	7
1.1 NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ	9
1.2 QUARTIERS MÉTROPOLITAINS	33
1.3 PARC LINÉAIRE ET SENTIERS URBAINS	51
1.4 INFRASTRUCTURES ET ENTRÉES DE VILLE	65
1.5 FRANGES URBAINES	75
2. ORIENTATIONS DE SECTEURS	83

1. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ

QUARTIERS MÉTROPOLITAINS

PARC LINÉAIRE ET SENTIERS URBAINS

INFRASTRUCTURES ET ENTRÉES DE VILLE

FRANGES URBAINES

1.1 NATURE EN VILLE ET BIODIVERSITÉ



PRÉSENTATION

L'Orientation Nature en Ville et Biodiversité concerne l'ensemble du territoire communal de Clermont-Ferrand. Elle s'organise autour de la définition d'un schéma de principe de la Trame Verte et Bleue et des actions relatives à sa mise en oeuvre. Elle est complétée par une "Charte de la biodiversité en ville" sans portée juridique, avec valeur de recommandation.



CONSTATS ET OBJECTIFS

À Clermont-Ferrand, le diagnostic a révélé une ville plutôt « minérale » carencée en écosystèmes urbains, des risques et des nuisances (pollution, bruit, risques d'inondation...) qui entravent la qualité urbaine, une absence de qualité de l'espace public majoritairement liée à un fonctionnement principalement viaire mais aussi une proximité visuelle avec des sites remarquables. Le PADD a en conséquence mis en avant un certain nombre d'enjeux prioritaires :

CONSTAT DIAGNOSTIC	ENJEUX / OBJECTIFS DE L'OAP NATURE EN VILLE
Peu de nature en ville	Qualité cadre de vie / attractivité territoriale / Santé publique : - réintroduire la nature en ville, - préserver, valoriser l'identité paysagère du territoire, - préserver les zones de nature fragilisées (Côtes, Crouel), - créer des continuités écologiques (trame verte, corridors écologiques).
Déficit d'espaces verts de proximité : <i>Carte des secteurs sans espaces verts à moins de 10 minutes à pied.</i>	Créer / Recréer des espaces verts diversifiés (de proximité, cheminements verts [sentés urbaines], corridors écologiques, espaces récréatifs, alignements d'arbres, espaces verts privés, aménagements verts sur espaces privés lors des constructions, ...).
Pas de grand parc urbain	Répondre aux attentes des clermontois et partenaires et créer un grand parc urbain.
Faible connaissance et protection des espaces verts privés	Faire participer les espaces verts privés à la trame verte. Pour ce faire, assurer une plus grande pérennité/protection/restauration des espaces verts privés.
Des franges urbaines attractives mais fragilisées.	Lutte contre l'étalement urbain / Préservation de l'agriculture / Préservation de la qualité environnementale et paysagère du territoire.
Une trame verte incomplète	Amélioration du cadre de vie, image et attractivité. Lutte contre les nuisances (qualité de l'air) et les aléas climatiques (îlot de chaleur).

Face à ce constat et aux enjeux environnementaux, l'intégration du végétal dans la ville de Clermont-Ferrand servira autant à préserver et développer les écosystèmes urbains (du fait de son rôle bénéfique sur la biodiversité) qu'à permettre une adaptation climatique de la ville et une amélioration du confort et du cadre de vie des clermontois.



DÉFINITION DU SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Un schéma de principe TVB a été ainsi conçu comme un outil d'introduction de la nature en ville pour un aménagement durable du territoire clermontois.

Les objectifs de ces coulées vertes sont écologiques :

- réduire la fragmentation des habitats,
 - favoriser le déplacement des espèces,
 - préparer l'adaptation au changement climatique,
- mais visent aussi à l'amélioration du cadre de vie, de la qualité et de la diversité des paysages de la ville de Clermont-Ferrand.

Les espaces bâtis sont souvent opposés aux espaces naturels et agricoles en terme de biodiversité. Matrice, réservoirs, corridors... n'ont pas les mêmes réalités et fonctions en ville ou en espace agro-naturel. La trame verte urbaine, même si elle est amputée de certaines fonctions, participe au maintien d'une certaine biodiversité et contribue à la qualité de vie et à l'attractivité urbaine du territoire.

Le schéma de principe TVB s'inscrivant pour l'essentiel en secteurs urbanisés, il s'agit de viser la création ou la remise en état, de promouvoir tout élément végétal pouvant contribuer à la pénétration de la nature en ville plutôt que la création de continuités écologiques fonctionnelles.

Tout élément végétal ou emprise plantée en ville est intéressant et peut être support de biodiversité. La mise en place de ce schéma offrira des aménités environnementales et paysagères indéniables.

Les enjeux forts de sensibilisation : il s'agit aussi d'expliquer la nécessité de préserver les fonctionnalités écologiques au sein des espaces bâtis et de limiter l'artificialisation des milieux. Les espaces plantés urbains doivent être diversifiés, nombreux, reliés entre eux dans la mesure du possible et gérés durablement.

La TVB s'envisage nécessairement à l'échelle supra-communale. Dans le cadre du PLU, l'étude porte uniquement sur le territoire communal. La TVB de Clermont-Ferrand devra s'intégrer dans la trame verte et bleue de Clermont Communauté. Des corridors écologiques « en pas japonais » pourront s'appuyer sur les réservoirs de biodiversité de Clermont-Ferrand pour relier les grands espaces naturels intercommunaux à travers le tissu urbain.

LES TALUS FERROVIAIRES, SUPPORTS DE LA TRAME VERTE



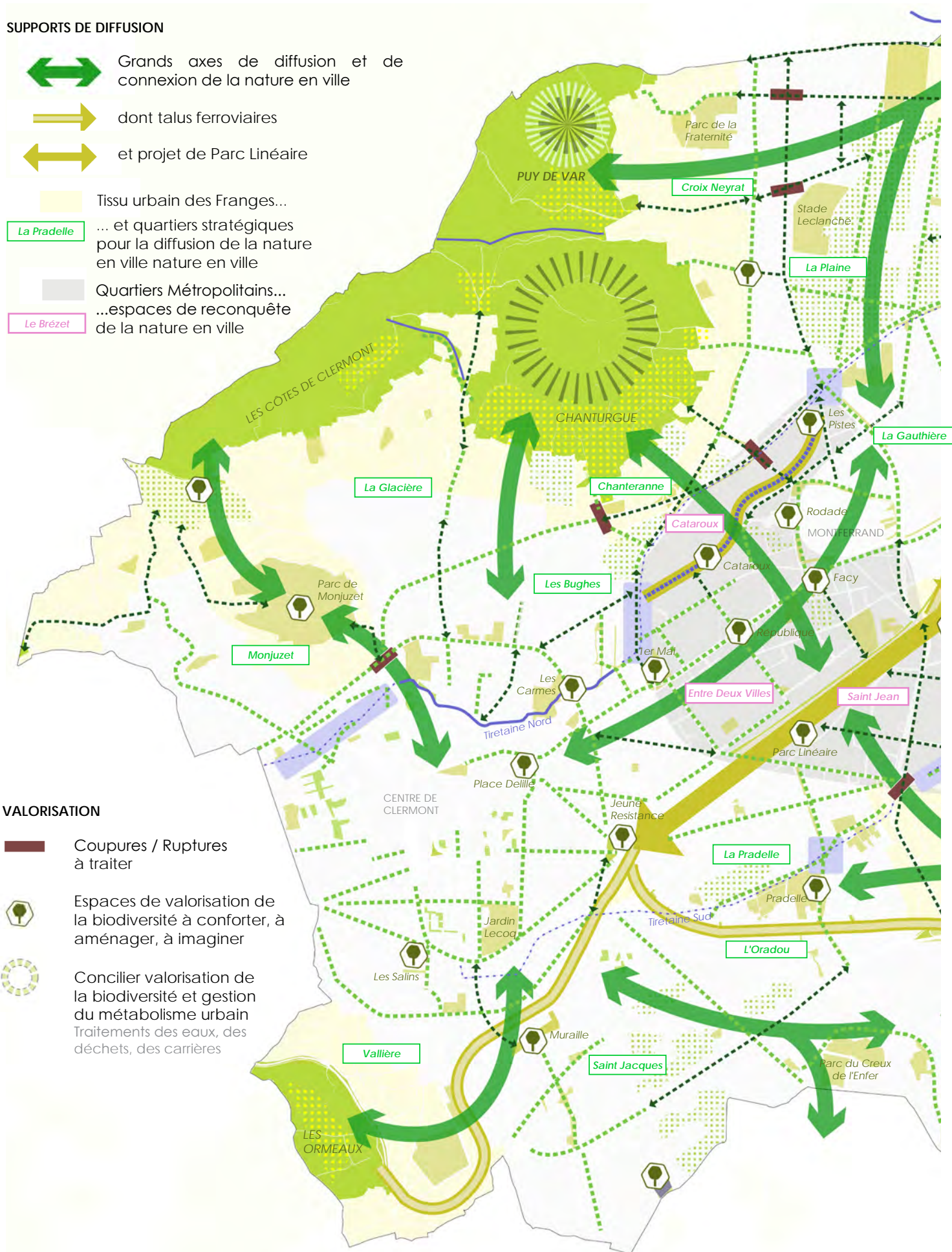
Débranchement de l'étoile ferroviaire, vue au droit de la rue Anatole France

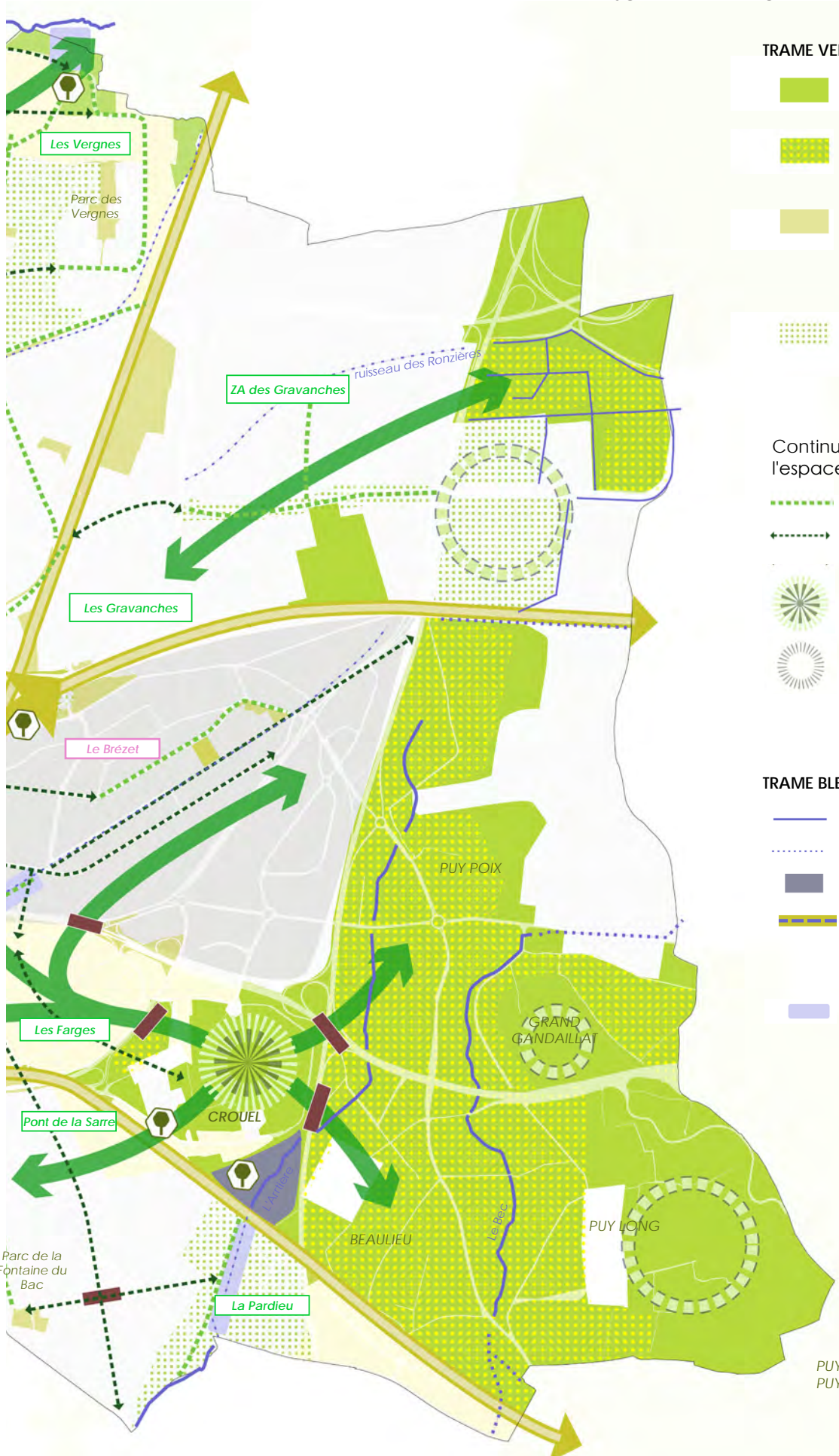
SUPPORTS DE DIFFUSION

-  Grands axes de diffusion et de connexion de la nature en ville
-  dont talus ferroviaires
-  et projet de Parc Linéaire
-  Tissu urbain des Franges...
... et quartiers stratégiques pour la diffusion de la nature en ville
-  La Pradelle
-  Quartiers Métropolitains...
...espaces de reconquête de la nature en ville
-  Le Brézet

VALORISATION

-  Coupures / Ruptures à traiter
-  Espaces de valorisation de la biodiversité à conforter, à aménager, à imaginer
-  Concilier valorisation de la biodiversité et gestion du métabolisme urbain
Traitements des eaux, des déchets, des carrières










TRAME VERTE

-  Espaces naturels et agricoles
-  dont développement de l'agriculture
-  Espaces verts urbains
Parcs, équipements sportifs, jardins vivriers, coeur d'îlots et grands espaces verts privés
-  Tissus urbains relais de la nature en ville :
Cités Jardins, Ecoquartiers, ZA de la Pardieu, gestion des eaux

Continuités de trame verte sur l'espace public :

-  existante, à valoriser
-  à créer
-  Espaces naturels remarquables protégés
-  Renforcement de la protection des espaces naturels - classement du site des Côtes en Espace Naturel Sensible (ENS)

TRAME BLEUE

-  Cours d'eau, rases, canaux
-  Cours d'eau busés
-  Bassins écrêteurs
-  Trame bleue à créer
découverte de la Tiretaine sur le site de Cataroux / Les Pistes
-  Présence de l'eau à valoriser
Aménagements paysagers

ORIENTATION / LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Le schéma de principe de la Trame Verte et Bleue (TVB) identifie les espaces favorables à la biodiversité ainsi que les actions à mettre en oeuvre pour assurer son développement et sa pérennité.



LES GRANDS AXES DE DIFFUSION ET DE CONNEXION DE LA NATURE EN VILLE

Principes généraux

Les grands axes de diffusion et de connexion de la nature en ville sont identifiés depuis les franges naturelles et agricoles et irriguent le tissu urbain en reliant les grands espaces de nature. Ils s'appuient :

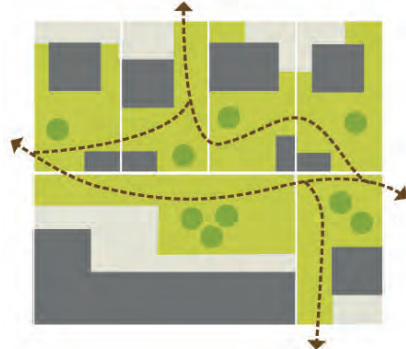
- sur **les continuités de trame verte sur l'espace public** existantes ou à créer. Si ces continuités sont aujourd'hui essentiellement constituées d'alignements d'arbres, d'autres aménagements peuvent être pris en compte (noues, bandes plantées, haies arbustives, frontages, ...) ;
- sur **les espaces verts urbains** (parcs, équipements sportifs, jardins vivriers, espaces boisés, grands coeurs d'îlots et espaces verts privés) ;
- sur **les talus ferroviaires**, dont le caractère végétal est à préserver et à renforcer, notamment dans le cadre du projet de Parc Linéaire ;
- sur les éléments constitutifs de **la trame bleue à valoriser ou à créer** ;
- sur **les tissus urbains relais de la nature en ville** (cités jardins, écoquartiers, ZA de la Pardieu) dont la présence végétale est à valoriser et à préserver autant que possible.

Ils traversent ainsi des **quartiers stratégiques pour l'entrée et la diffusion de la nature en ville**, notamment au travers de la trame des jardins privés. Les projets de construction devront veiller à limiter les ruptures dans les continuités de nature avec les espaces verts privés ou publics limitrophes. Il s'agit d'y proposer des implantations et des aménagements favorables à la circulation de la biodiversité au regard de la végétation existante sur les parcelles voisines (Cf. schéma ci-après), en évitant le morcellement des espaces verts.

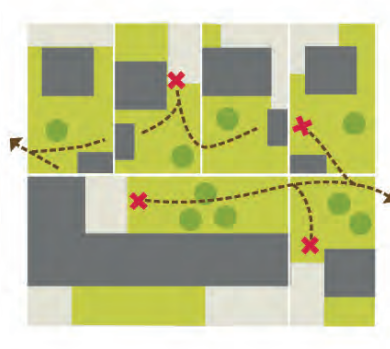
Par ailleurs, les **Quartiers Métropolitains** sont identifiés comme stratégiques pour la reconquête de la nature en ville au regard de leur forte minéralisation et de leur localisation permettant un lien entre les Côtes de Clermont et la Plaine de la Limagne. Il s'agit d'y concilier intensification urbaine, requalification des espaces publics et innovation végétale dans les projets de construction.

LES CONTINUITÉS DE NATURE AU SEIN DES ESPACES PRIVÉS (LA TRAME DES JARDINS)

IMPLANTATIONS ET AMÉNAGEMENTS FAVORABLES



IMPLANTATIONS ET AMÉNAGEMENTS DÉFAVORABLES



- JARDINS
- CONSTRUCTIONS
- SURFACE MINÉRALES (ex : stationnements)

LES GRANDS ESPACES VERTS PUBLICS...



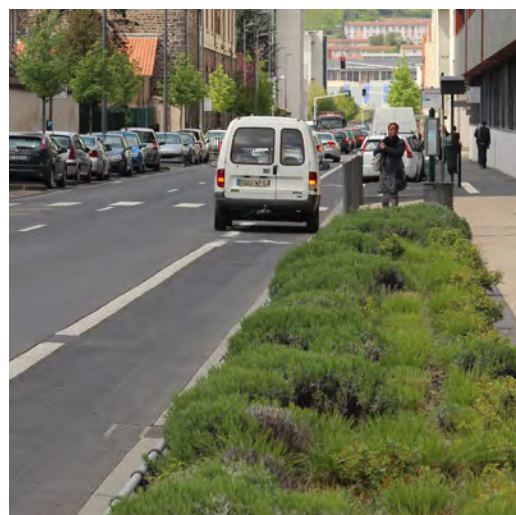
... ET PRIVÉS



LES CONTINUITÉS SUR L'ESPACE PUBLIC :
DES ALIGNEMENTS D'ARBRES...



... OU D'AUTRES DISPOSITIFS



LA TRAME DES JARDINS :
UNE POROSITÉ VIS À VIS DES VOISINS...



...OU DE L'ESPACE PUBLIC





AXE 1 / DEPUIS LES CÔTES ET LA PLAINE DU BEDAT

Cet axe de diffusion de la nature en ville établit des principes de connexion à la fois :

- entre les Côtes et le Puy de Var vers la Plaine du Bedat en traversant les quartiers nord de la ville,
- depuis les Côtes et la Plaine du Bedat vers les Quartiers Métropolitains.

Cet axe s'appuie notamment sur les nombreux éléments de la trame verte déjà présents dans les quartiers traversés qui sont à conforter ou à mieux connecter entre eux.

Il s'agit notamment de :

- **valoriser les alignements d'arbres et les mails** le long des boulevards et des rues identifiés : développer des alignements non mono spécifiques avec des strates arbustives et herbacées (introduction et enrichissement de l'avifaune et des insectes), favoriser les variétés locales et indigènes (grande vigilance vis-à-vis des exotiques invasives) ;
- **renforcer les connexions entre les éléments de la trame verte présents dans les différents quartiers du nord de la ville**, notamment au travers des projets de renouvellement urbain en cours (Cf. OAP de Secteur Chanturge Bédât) et lors des aménagements des abords du Stade Gabriel Montpied ;
- **conforter et valoriser les axes de diffusion existants** : boulevard Fitzgerald Kennedy, boulevard Edgar Quinet, rue Robert Lemoy puis rue de Chancrole ;
- **densifier les peuplements le long du boulevard Clémentel** pour pallier la coupure qu'il constitue ;
- **valoriser la pénétrante vers Chanturque** entre la rue Lemoy et le rond-point (rupture), puis rue Alphonse Daudet, avec une biodiversité à préserver : connexion directe et zone d'interface entre « espace de nature » et « espace de paysage » ;
- **reprendre la trame existante** avec la rue Alphonse Daudet et le prolongement avec le lotissement (jardins privés, haies, espaces verts, richesse et diversité spécifique présente) en lien avec Chanturque ;
- **valoriser des accès directs à la nature de proximité à partir du tram et les points de vue paysagers** par la rue du Cheval, la rue Docteur Bousquet et la rue Charles Garnier en direction de sentiers des Côtes ;
- **renforcer les continuités de nature au travers du quartier de la Gauthière**, depuis la Plaine vers les Pistes ;
- **réduire les coupures** au droit de l'avenue Fernand Forest et **créer des franchissements entre Chanturque et Cataroux** (exemple : passage à faune).



Boulevard Fitzgerald Kennedy



Boulevard Edgar Quinet



Connexion à préserver vers le stade de Montpiéd



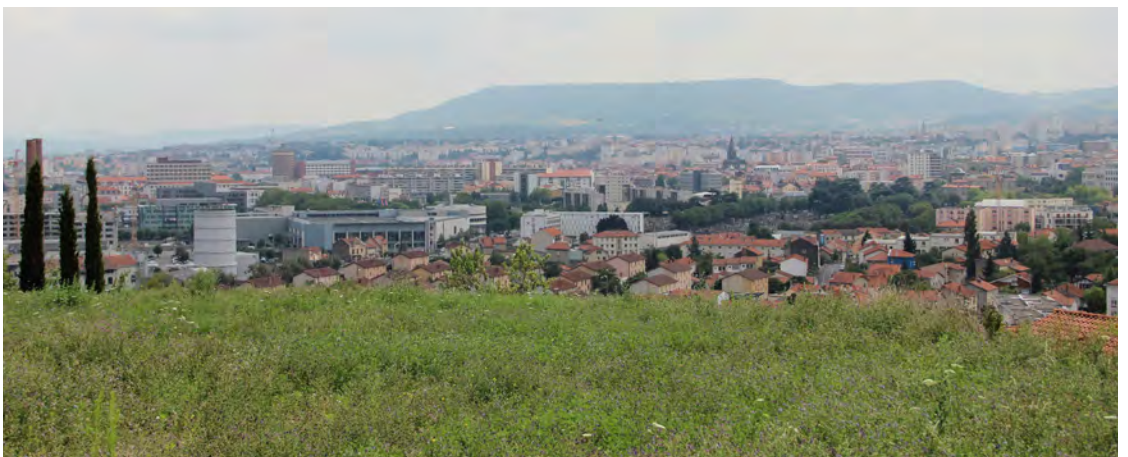
Valoriser les pénétrantes vers Chanturgue



Continuité de nature aménagée, Croix-Neyrat



Espace de nature de proximité en lien avec les Côtes



Accès à la nature depuis l'école d'architecture avec à proximité un secteur de vignes et les Côtes



AXE 2 / DES QUARTIERS MÉTROPOLITAINS AU CENTRE DE CLERMONT

Cet axe de diffusion vise à développer la Trame Verte et Bleue au sein de l'espace urbain central, dense et peu pourvu en espaces de nature.

Au-delà de la valorisation des éléments existants, il s'agit d'imaginer de nouveaux lieux pour le développement de la biodiversité urbaine, notamment au travers des orientations suivantes :

- **valoriser la trame verte existante** sur la base des alignements existants le long des boulevards et rues identifiés et en particulier le boulevard Léon Jouhaux, l'avenue de la République et le boulevard Saint-Jean ;
- **développer les espaces de nature autour du carrefour des Pistes** :
 - en créant des continuités de nature entre le parc relais des Pistes et le quartier de la Gauthière,
 - en réaménageant le parc relais avec des revêtements perméables et par la création des îlots boisés ou des aménagements liés à la présence de la Tiretaine ;
- **préserver les alignements** autour de Montferrand ;
- **imaginer un espace de nature autour de la place de la Rodade** à Montferrand ;
- **valoriser le grand espace de stationnement** (entre la rue Debay Facy et l'avenue de la République) avec un cœur de nature à créer : îlot vert à développer (par exemple boisements); un cœur vert à créer dans la continuité des aménagements existants avec en plus la proximité d'écoles, collèges : îlots boisés, mares... (lutte contre les îlots de chaleur) avec des supports pédagogiques (nichoirs...);
- **encourager les façades végétales sur l'avenue de la République** (exemple : maison de l'habitat) pour créer une « avenue de l'innovation végétale » ;
- **Valoriser l'axe du tram** en le rendant moins minéral à ses abords dans la mesure du possible ;
- **restaurer la place du 1er Mai** avec des objectifs écologiques dans la continuité des aménagements à venir de Cataroux avec mise en place de la gestion différenciée et développement d'îlots de biodiversité (mares, nichoirs, « coins pédagogiques »..);
- **développer la nature sur les places Delille et d'Espagne** : lutter contre les îlots de chaleur et créer un point d'information sur les accès à la nature dans le centre urbain (les sites de Crouël, les Côtes, les parcs, et les chemins et accès) ;
- **valoriser le raccordement avec le boulevard Trudaine** autour des alignements existants : idée de bacs de nature comestibles (plantes aromatiques à proximité des restaurants), puis de trame à prolonger vers le Cours Sablon (largeur de voie disponible) jusqu'au Jardin Lecoq ;
- **développer des continuités de nature vers le Brézet**, depuis la voie ferrée et le projet de Parc Linéaire :
 - en assurant une diffusion du Parc Linéaire dans le tissu urbain du quartier Saint Jean,
 - en réduisant les coupures au droit de l'axe de la RD2009, sur lequel il s'agit de créer une continuité de nature lors de sa requalification,
 - en développant la présence végétale sur les grandes aires de stationnements privés (centre commerciaux) et les nouveaux axes de maillage en direction du Brézet,
 - en renforçant la végétalisation des sur-largeurs existantes des voies de la zone d'activité.



Développer et créer des espaces de nature autour des Pistes et créer un stationnement à revêtement perméable



Des alignements et des espaces à préserver et valoriser à Montferrand et valoriser le site par l'aménagement de la place de la Rodade



Stationnement de la rue Debay Facy



Boulevard Léon Jouhaux à l'avenue de la République : renforcer la biodiversité



Maison de l'habitat : un point d'ancrage pour une allée de l'innovation végétale



Place du 1er Mai : restauration écologique



Place Delille comme espace d'articulation



AXE 3 / DEPUIS LE PUY DE CROUEL

Cet axe de diffusion vise à rompre l'isolat du secteur naturel du Puy de Crouel, cerné par les axes routiers et la limite de l'urbanisation, afin d'en constituer un site pivot de l'entrée de la nature en ville. Il s'agit principalement de pallier aux ruptures et coupures existantes et d'assurer des continuités de nature dans les espaces urbains limitrophes notamment :

- vers la Pardieu, puis les Cézaux,
- vers le Plateau de la Sarre, puis les quartiers Sud (Oradou, Saint Jacques),
- vers les Farges (secteur Capricorne Guichard) puis la Pradelle d'une part, Saint Jean et le Brézet d'autre part.

Les principales orientations sont les suivantes :

- **restaurer la trame verte entre Crouel et le square de la Résistance** : continuité verte comme support de la mobilité durable (vélo) entre la rue de la Pradelle et la rue Pierre Etienne ;
- **profiter des emprises des talus ferroviaires** pour renforcer la trame verte ;
- **rétablir la continuité au sud de Crouel** et pallier la rupture actuelle ;
- **stopper les fragmentations du site Natura 2000** : organiser les flux et lancer une étude sur les passages à faune envisageables sur le secteur en intégrant le franchissement autoroutier au niveau du Puy ;
- **valoriser le bassin écréteur de crue au Sud de Crouel** : aménagement écologique des abords (créer de la biodiversité – Trame bleue) ;
- **valoriser la voie verte le long de l'Artière dans la Pardieu** et maintenir de larges bandes verte le long des voies de la zone d'activité ;
- **créer des haies vives** en favorisant les clôtures perméables sur les trames identifiées et sur l'ensemble du site (petits mammifères et reptiles) ;
- **créer un franchissement au niveau du puy Crouel** (Crouel vers Gandaillat, vers Beaulieu et vers les Farges).



AXE 4 / DEPUIS LES ORMEAUX

Cet axe de diffusion permet de relier les Ormeaux au centre de Clermont-Ferrand à travers les quartiers de Vallière et de Saint Jacques. Il s'agit de :

- **conforter la trame verte des Ormeaux et valoriser les jardins vivriers** des Ormeaux ;
- **requalifier l'axe le long de la voie ferrée** avec des objectifs écologiques : création d'un corridor écologique le long des talus de la voie ferrée ;
- **Intégrer la Liaison Urbaine Sud-Ouest (LUSO) dans son environnement immédiat et rapproché** : traiter les connexions biologiques et éviter les ruptures de corridors (création de passage à faune), limiter les emprises sur les espaces naturels, traiter paysagèrement les abords (alignements...) ;
- **développer de nouveaux lieux autour de la nature** au droit de la Muraille de Chine, du Viaduc et du quartier Kessler Rabanesse, en lien avec le Jardin Lecoq et le projet de l'Hôtel Dieu. De nouveaux îlots de biodiversité pourraient être aménagés dans ce secteur Sud du centre de Clermont, notamment au droit de la place des Salins ;
- **aménager un espace d'articulation stratégique et d'entrée du futur parc linéaire sur le square de la jeune Résistance** .



Travailler sur les haies vives pour réduire les ruptures



Voie cyclable et emprise ferroviaire comme support de la trame verte



Crouel : un accès à la nature depuis le centre urbain



Obstacle autoroutier : vers la création de franchissements écologiques



Des corridors à créer sur les emprises des talus ferroviaires



Le square de la Résistance : point d'entrée du futur parc à requalifier écologiquement

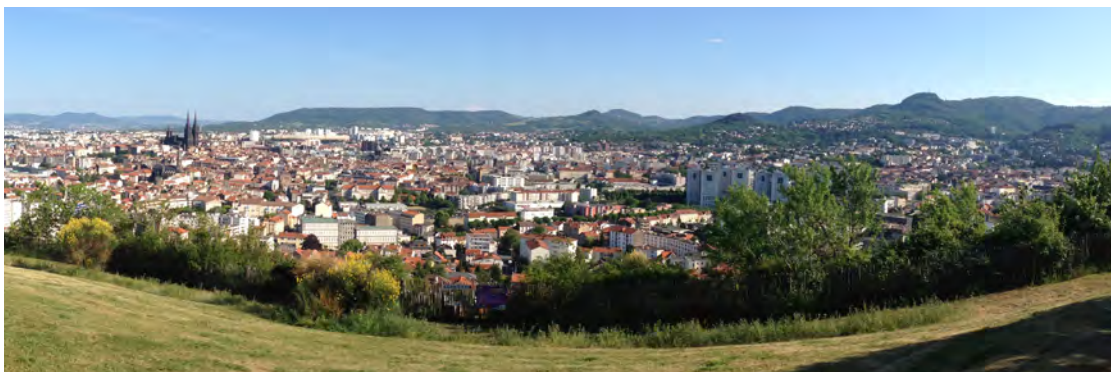


AXE 5 / DEPUIS LES CÔTES DE CLERMONT ET MONTJUJET

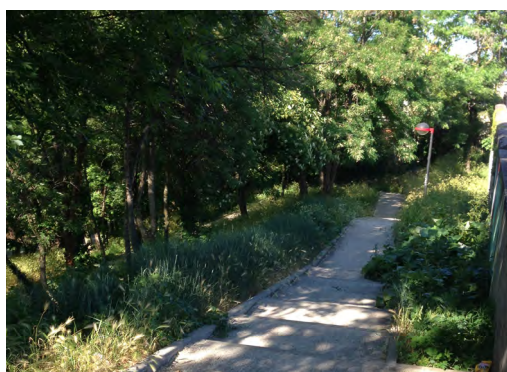
Cet axe de diffusion assure dans un premier temps les connexions entre les Côtes de Clermont et le parc de Montjuzet, puis assure une diffusion de la nature en direction du centre de Clermont-Ferrand. Il s'appuie notamment sur la porosité du tissu urbain des franges et les grands espaces verts privés présents au Nord du centre de Clermont-Ferrand.

Il s'agit de :

- **préserver et valoriser l'agriculture des Côtes** (entretien du paysage, valorisation et développement des filières courtes) ;
- **préserver la trame verte** encore existante mais réduite suite à l'aménagement de l'**écoquartier de Trémonteix** et retravailler la trame sur cet axe de diffusion de la biodiversité vers la zone de Montjuzet ;
- **assurer des porosités** (fenêtre visuelle et continuité de nature) sur les parcelles privées entourant le parc de Montjuzet ;
- poursuivre la gestion différenciée du parc de Montjuzet (îlots de prairies extensives à introduire) et **améliorer les accès et les cheminements** ;
- **renforcer la présence végétale autour des boulevards de ceinture** par des dispositifs complémentaires aux alignement d'arbres dans les rues perpendiculaires afin de mieux relier les grands espaces verts privés présents (Galaxie, Collège St Alyre, site des Carmes, des Petites Sœurs des Pauvres,...), la place des Bughes, le quartier de la Glacière et le square Amadéo ;
- **imaginer un espace de nature autour du site des Carmes et de Belle Ombre** afin d'assurer une transition vers le cimetière et la place du 1er Mai (axe de la Tiretaine).



Valoriser les points de vue paysagers depuis/vers Montjuzet



Continuité vers Trémonteix depuis Montjuzet



Rue de Blanzat : une continuité de nature à imaginer ?



ORIENTATIONS RELATIVES À LA MISE EN VALEUR DE LA TRAME BLEUE

- **Mettre à jour la Tiretaine sur le site de Cataroux / Les Pistes :**

- organiser l'espace de façon à limiter les dommages en cas de crue majeure,
- valoriser le patrimoine urbain, paysager et industriel au service d'un projet de réconciliation entre la ville et son paysage,
- renaturer le lit majeur de la Tiretaine, améliorer la qualité piscicole, favoriser la biodiversité en ville, favoriser les continuités écologiques,
- renforcer la trame verte à l'échelle du site et des quartiers environnants.

- **Valoriser et rendre accessible la trame bleue existante le long de la Tiretaine et de l'Artière (La Pardieu).** Les abords pourront être aménagés (exemple de Cébazat) afin d'apporter un agrément d'usage aux clermontois, et renforcer la présence de la nature urbaine.

- **Renforcer la présence de l'eau dans les aménagements,** ou son évocation au droit de son parcours en souterrain dans la ville (fontaine, canaux, végétation adéquate).

- **Valoriser les milieux humides artificiels,** notamment les bassins de lagunage des sucreries et les bassins écrêteurs de crue de Crouel et le Bassin de rétention de Saint-Jacques.



La Tiretaine rue de Belle Ombre



Cours du Bédât (Cébazat)

La présente "Charte de la biodiversité en ville" est annexée à l'OAP Nature en Ville et Biodiversité. Sans portée juridique, elle a valeur de recommandation dans le cadre de la mise en oeuvre de la trame verte et bleue, de la gestion des espaces verts, naturels ou cultivés et de la sensibilisation au développement de la biodiversité.



THÈME 1 / DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

La palette végétale

La palette végétale constitutive des aménagements de voirie et de parc sera qualitative tout en restant en totale cohérence avec le milieu environnant.

- L'installation de prairies favorise la biodiversité en ville : une prairie champêtre est plus riche en espèces végétales et animales et plus propice à la vie sauvage qu'un gazon d'ornement régulièrement tondu. On distinguera donc gazons et prairies, en développant leurs surfaces :

- les gazons : espaces d'agrément et de détente, allées enherbées, aires de jeux ou terrains de sport, surfaces herbacées : ce sont les seuls espaces verts pouvant supporter le piétinement et être accessibles au public,

- les prairies : les espèces sont sélectionnées pour leur rusticité et leur aptitude mellifère (fleurs champêtres), adaptées à la nature du sol (pH, texture, humidité, profondeur) et à l'exposition (zone ombragée, lisière, pleine lumière). On réservera l'utilisation d'espèces sauvages pures à des projets de restauration de milieu naturel ou de renforcement de la flore pionnière. Sur les accotements routiers on choisira des mélanges de graminées et de légumineuses à croissance basse pour des raisons de visibilité et de sécurité,

- les espèces locales et indigènes seront choisies préférentiellement et les semences locales favorisées (plus rustiques, plus rigoureuses, meilleures abris à la faune et la flore).

- Les végétaux arborescents qui seront proposés seront durables, à faible coût de gestion (port naturel de l'arbre adapté à l'usage et aux types de plantation afin d'éviter les tailles de formation).

- Les essences arbustives, vivaces et couvre-sols seront également choisies selon une optique de gestion raisonnée.

- Les vergers et les variétés fruitières anciennes pourront être favorisés.

- Les besoins en eau et en arrosage seront limités afin de concevoir un espace public le plus autonome qui soit, dans une démarche de développement durable.

- Les enherbements pourront de la même manière être pensés selon un principe de gestion différenciée. Le mélange grainier retenu pour une partie ou la totalité de l'aménagement sera rustique, à floraison basse et à pousse lente. Les tontes seront ainsi limitées ce qui apportera du volume végétal fleuri en strate basse tout en favorisant la venue d'insectes pollinisateurs.

La gestion différenciée

La gestion différenciée sera développée dans le domaine public et envisagée dans le domaine privé (communication) : elle favorise les insectes et la petite faune (laisser des branches mortes en tas, laisser des petites buttes de tonte, un petit tas de terre, un tas de pierre au fond du jardin.....). Des zones de refuge pourront être aménagées dans les espaces publics (surfaces sans fauchage ou à fauchage tardif).

La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales pourra se faire par des noues végétalisées et bassins d'orage ouverts et multifonctionnels (lieux de balade, pique-nique, jeux...) dans le but d'en faire des espaces d'agrément en accompagnement de voirie et d'urbanité.

Ces espaces de gestion des eaux associés aux espaces publics qualifient l'environnement résidentiel et répondent aux enjeux de développement de la biodiversité en milieu urbain. Ils seront clairement identifiés comme tels le long de la structure viaire. Ils seront paysagés de manière à être de véritables éléments de conception urbaine, en plus de leur rôle hydraulique essentiel.



Des gazons : capacité d'accueil du public



Enherbement rustique



Enherbement fleuri bas



Enherbement fleuri haut



Espaces publics à l'ambiance naturelle et exemples de gestion différenciée



Gestion des eaux pluviales intégrée aux espaces verts

Les jardins partagés

- Des jardins partagés pourront être installés sur des emprises publiques convenablement exposées et à proximité des accès piétons.

Ces jardins qualifieront et diversifieront le réseau d'espaces publics de la ville. Ils offriront un lieu de vie multi générationnel, d'échange et de sociabilité pour les habitants, et renforceront l'intérêt du public découvrant Clermont-Ferrand.

- Il sera possible de prévoir, dès la phase conception des aménagements, des opérations/ateliers à mettre en place lors de la réalisation des espaces publics pour associer les écoles, les associations, les habitants et/ou les futurs habitants à des opérations de développement durable (plantations, création, etc.) où partage, formation et sensibilisation sont maîtres-mots.

Les jardins partagés pourront aussi être un support d'action. Il peut également être imaginé une signalétique ou des équipements à valeur pédagogique, sur le thème de la nature, à développer en relation avec la population (si celle-ci souhaite s'impliquer et être moteur).

Les espaces partagés et de jeux

- Certains parcs publics pourront être équipés de jeux pour enfants. La gamme de mobilier sera en lien avec la thématique « nature et sport » développée. Des jeux dynamiques, ludiques et rappelant le thème de la nature pourront être proposés. Le lien entre sport et nature pourra également se faire par les matériaux de construction des jeux (jeux en robinier écorcé à l'image naturel et au design atypique).

- Il peut être proposé une conception d'espaces partagés (développement qualitatif de l'offre en lien avec le tissu existant) :

- des jeux d'enfants,
- des espaces ensoleillés pour la lecture et la détente,
- la mise en valeur du patrimoine naturel,
- le renforcement de la trame boisée pour ombrage,
- du mobilier d'assise et de détente,
- de la signalétique directionnelle pour les piétons, etc.

Les jeux, comme les jardins et comme les parcs publics dans leur globalité, pourront être utilisés par les écoles de Clermont-Ferrand pour des moments de découverte ou de récréation.

Les pieds d'arbres

- Avant de développer ses racines et de coloniser le volume de la fosse, le jeune arbre planté reste vivant grâce aux apports d'eau directs au niveau du pied d'arbre. La mise en place de matériaux imperméables est ainsi proscrite. Cette surface fait partie intégrante des espaces perméables du domaine public. On recherchera, suivant les usages limitrophes et l'essence de l'arbre, la possibilité d'infiltrer une partie des eaux de ruissellement propres de l'espace piéton :

- végétalisation : préférer la plantation (arbustes, couvre-sols, vivaces, graminées, bulbes) avec des essences résistantes à la sécheresse et à la pollution, adaptées au sol, au climat et à l'exposition ;

- mulch organique : il limite le compactage du sol et le développement des adventices, il régule la température et garde l'humidité l'été, permettant ainsi d'espacer les arrosages. Les paillages organiques favorisent la vie microbienne du sol et le développement d'auxiliaires utiles dans la lutte biologique contre les parasites des végétaux.

Les revêtements perméables, la végétation spontanée et interstitielle

- Préférer les joints perméables : joints creux enherbés associés à une structure perméable.
- Mais aussi, laisser des espaces de nature spontanée s'introduire dans la ville...



Exemples de jeux dynamiques sur le thème de la nature



Pieds d'arbres : végétalisation, mulch orhanique



Revêtements perméables



Végétation spontanée et interstitielle



THÈME 2 / DES ÉQUIPEMENTS DE SIGNALÉTIQUE ET DE COMMUNICATION

Ces équipements doivent permettre de faire connaître et donner accès facilement aux sites de nature en ville.

- **Panneau d'accueil avec toiture – entrée de voie verte, avec plan d'affichage**

Pose de panneaux d'accueil aux entrées de « trame verte et points d'entrée stratégiques », de type « Panneau d'accueil avec toiture, plan d'affichage et textes associés ».

- **Signalétique directionnelle avec plaquette gravée**

Pose de panneaux de signalétique directionnelle (type PDIPR), y compris panonceaux et gravure, mis en place aux intersections et accès aux trames vertes (implantation à déterminer sur place), répondant aux normes du cahier des charges de l'Auvergne pour la signalétique de randonnée.

- **Pose de supports de signalétique des milieux naturels en demi-rondin de bois**

Repérage des différentes thématiques à développer sur le thème de l'environnement - Conception graphique et textuelle des signalétiques (conception graphique composée de textes pédagogiques, de photos couleur, d'illustrations graphiques couleur, de croquis et tous autres éléments visuels) - Mise en place de demi-rondin en chêne brut, parfaitement séché, non écorcé, face plane rabotée et poncée.

- **Signalétique des mesures en faveur de l'environnement**

Mise en place d'une signalétique générale des mesures en faveur de l'environnement - Pose d'écriteau - Inscription «Espace protégé pour la faune» par exemple.

- **De manière générale, les équipements de signalétique et de communication utiliseront préférentiellement des matériaux naturels** (bois, pierre de volvic...) et non traités (écologiques, durables, locaux, résistants au soleil...).

- **Créer de la signalétique sur les chemins de Crouel** pour orienter les flux de randonnées –

Inventorier les sentiers existants et les sentiers informels (étude à réaliser de réduction d'impact dans l'utilisation des sentiers informels sur les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000) mais aussi régulariser les flux par la mise en place de visite guidées sur le site de Crouel et créer un point d'information.



THÈME 3 / DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LES RUPTURES DE CORRIDORS

- **Favoriser la constitution de haies vives** : favoriser les clôtures perméables sur les passages des axes à valoriser et/ou créer (pour les petits mammifères, reptiles, amphibiens...).

- **Favoriser sur certains sites la plantation de haies** (perméabilité et intégration au site : sites de Crouel, Chanturgue) : emplacement à déterminer sur site.

- **Développer les clôtures ganivelles en châtaignier dans les espaces privés et publics**

Confection de passage à faune sous clôture, ponctuellement, par découpe soignée de la clôture et fermeture des points de coupe.

- **Disposer des rochers « anti-passage » pour limiter les circulations sur Crouel.**

Mise en place de rochers « anti-passage », issus de carrières locales et de forme harmonieuse afin d'empêcher le passage de véhicules.



THÈME 4 / DES ÉQUIPEMENTS DIDACTIQUES FAVORISANT LA BIODIVERSITÉ

• Pose de mâts en robinier écorcé teinte naturelle avec nichoirs à oiseaux

Fabrication des mâts à oiseaux en atelier, écorçage et ponçage de mâts en robinier - Pose sur les mâts de cabanes à oiseaux de différentes tailles, et avec différentes dimensions du trou d'entrée en bois de mélèze avec intérieur du nichoir en bois brut non traité et non raboté, nichoir avec toit à deux pans. Les nichoirs respecteront les prescriptions de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

• Pose de totems à insectes

Fabrication des totems en planches de mélèze en conservant plusieurs compartiments pour la mise en place des habitats diversifiés sur les 4 faces du totem et aléatoirement disposés. Préparation des éléments de remplissage du totem composé de bûches de bois percées de trous de diamètres variables d'un mélange de glaise et de paille, de figes creuses (roseau, bambou), de figes à moelle (sureau, ronce, renouée), de pots de fleur en terre cuite retournés et remplis de paille.

• Spirales à insectes en pierre sèche

Mise en place de spirales à insectes en pierres sèches avec plantations d'aromatiques. Technique de « pierre sèche », avec substrat terreux issu de la récupération sur le site (cf recommandations du programme européen « Urbanbees »). Plantation de plantes aromatiques sur l'ensemble de la partie terrestre supérieure (lavande, hysope, sarriette, thym, romarin, rue, giroflée des murailles, fenouil, sédums, bourrache), suivi et remplacement des végétaux non repris.



Signalétique pédagogique



Ganivelle



Musée Roger Quillot



Mâts pour cabanes à oiseaux, totem et spirale hôtel à insectes



THÈME 5 / RESTAURATION ET CRÉATION D'HABITATS ET RESTAURATION DE CORRIDORS

- **Création de mares**

Profondeurs correspondantes aux besoins écologiques - Mise en place d'un lit de sable, éventuellement d'un géotextile et d'une géomembrane et ourlet de galets concassés - Plantation d'une quinzaine de plantes de berges par mares, suivi et remplacement des végétaux non repris.

- **Mise en œuvre de refuges près des mares**

Récupération sur le site de bûches d'arbres abattus de diamètres variables et de branchages empilés et formant un habitat gîte.

- **Valorisation des milieux humides artificiels**

- **Bassin de rétention de Saint-Jacques** : reprendre le bassin par un aménagement paysager « souple », une végétalisation réfléchie et adaptée : aménagement des extérieurs avec les lignes souples et arrondies des noues et du bassin, des plantations d'arbustes locaux, des roseaux, des iris, de la menthe aquatique, des carex... dans l'objectif de créer un processus de phytoépuration. Cela pourrait être aussi une occasion de sensibiliser les enfants des écoles du quartier au respect de l'environnement.

- **Valoriser les bassins de lagunage des sucreries et les bassins écreteurs de crue** (Crouel).

- **Mise en œuvre d'hibernaculum en pierres sèches**

Terrassement en déblais à 2,00m de l'hibernaculum d'une fosse de ponte et 1,00 m x 1,00 x 0,50 m - Mise en place de briques creuses en terre cuite, avec de larges trous, dans le fond de l'hibernaculum - Mise en place d'un ourlet de terre végétale.

- **Aménager des passages pour la faune et la flore en ville**, notamment dans les nouveaux projets urbains.



Création de mares - corridors



Hibernaculum



Bassin actuel de Saint-Jacques



Exemple du bassin Schutz – Ville de Saint-Jérôme



Exemple de réalisation de passages à faune - NOX



1.2 QUARTIERS MÉTROPOLITAINS



PRÉSENTATION



TERRITOIRE CONCERNÉ

L'orientation Quartiers Métropolitains concerne différents secteurs du territoire de "l'entre-deux villes", entre les centres de Clermont et de Montferrand, ainsi que la zone d'activité du Brézet. Elle englobe notamment :

- **les grands sites mutables** (du court terme au long terme) de Saint-Jean et de Cataroux / Les Pistes,
- **les abords de l'avenue de la République**, de l'avenue Barbier Daubrée, et des sections de la RD 2009 constituées par les boulevards Saint-Jean, Bruguière et Jouhaux,
- **les abords du faisceau ferroviaire central**, depuis la gare de Clermont-Ferrand jusqu'au site militaire des Gravanches,
- **la zone d'activités du Brézet** et ses abords.

Le territoire des Quartiers Métropolitains intègre notamment des Espaces de Valorisation et de Requalification Urbaine Prioritaire du Schéma de Cohérence Territoriale(EVRUP) et s'inscrit dans la continuité de la démarche Ecocité.



PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PADD

- **Mettre en œuvre des projets de reconversion et d'intensification urbaine** dans « l'entre deux villes ».
- **Faire émerger un grand cœur urbain, dense, mixte et maillé**, en recréant des continuités urbaines et en optimisant les occupations de l'espace.
- Amorcer un processus de **transformation urbaine à long terme sur le Brézet** en agissant sur l'espace public et en développant de nouvelles fonctions urbaines.



LES ENJEUX TRANSVERSAUX, SUPPORTS DE PROJET

- **L'identité urbaine clermontoise**, au travers :

- de la préservation ou la réinterprétation du patrimoine industriel et des cités jardins,
- de la redécouverte de la Tiretaine,
- de nouvelles architectures innovantes.

- **La nature en ville :**

- en réduisant l'imperméabilisation des sols,
- en développant la présence végétale,
- en assurant des continuités écologiques au sein de l'espace urbain.

- **Les lieux métropolitains et de proximité :**

- en poursuivant la dynamique en cours d'implantation de grands équipements,
- en réalisant des équipements et des espaces publics de proximité nécessaires à la vie des quartiers.

- **La mobilité**

- en améliorant la desserte par les transports en commun et l'intermodalité,
- en apaisant la circulation et en organisant les Portes urbaines.

- **Le métabolisme urbain et les enjeux environnementaux**

- en intégrant les aléas et nuisances, notamment le risque d'inondation et les îlots de chaleur,
- en développant la ville contributive, intelligente et économe en ressources énergétiques et naturelles.

À VIVRE

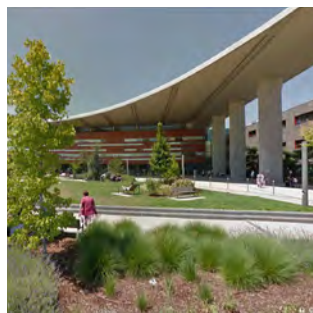
D'ÉQUIPEMENTS
MÉTROPOLITAINS



Siège de La Montagne



Logements / rue Auger



Parvis / Parc du CHU

DE MIXITÉ DES
FONCTIONS URBAINES

DE PATRIMOINE ET
D'ARCHITECTURE



Petit patrimoine / Saint-Jean



Hôtel de Région

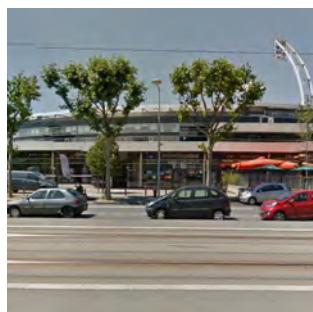


Les Pistes

DE TOUTES
LES MOBILITÉS



Remparts de Monferrand / sentier urbain



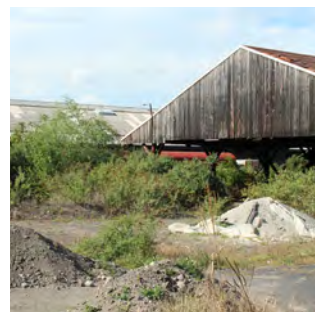
Stade Michelin / tramway



Le Brézet / entrée de ville



Place du 1er Mai



Saint-Jean

EN DEVENIR

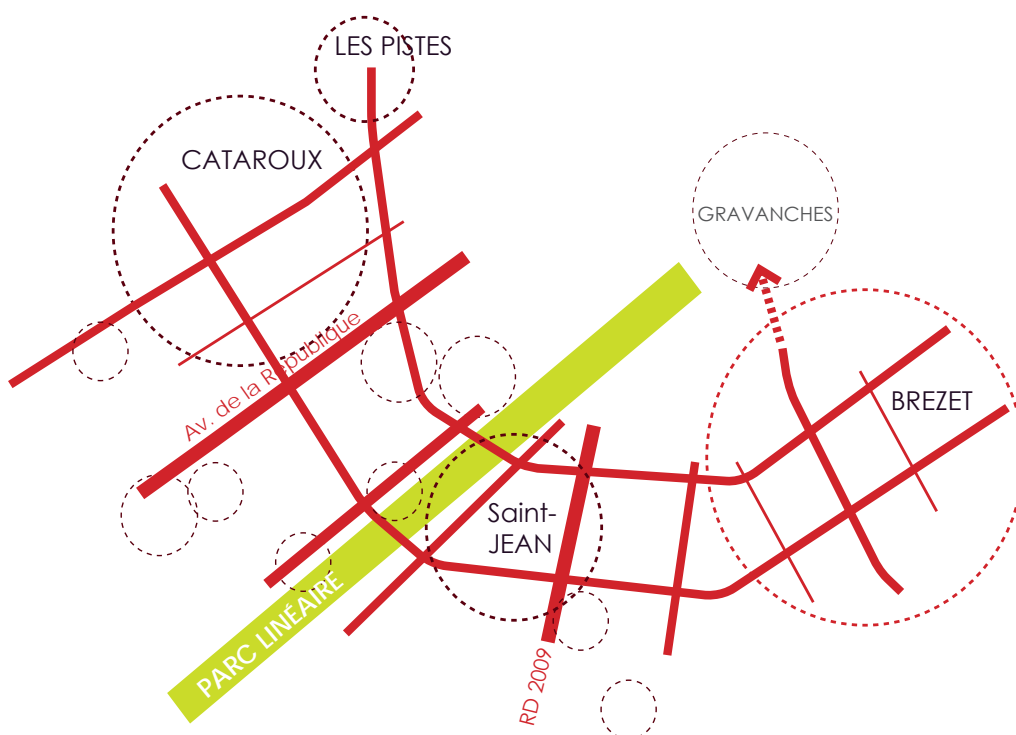
PRINCIPES

La trame viaire des Quartiers Métropolitains est marquée par la présence de grands îlots qui limitent les continuités et la porosité du tissu urbain.

L'objectif du maillage proposé est à la fois :

- de relier entre eux les différents quartiers,
- de redéfinir des îlots urbains et d'organiser la desserte des sites de projet.

Le maillage s'appuie sur un **schéma général d'organisation** des Quartiers Métropolitains :



Les nouveaux axes du maillage sont localisés selon les principes suivants :

- la réalisation de **franchissements du faisceau ferroviaire** afin de mieux intégrer Saint-Jean et le Brézet au reste de la ville. Ces secteurs sont par ailleurs amenés à être desservis par un transport en commun en site propre ;
- **la continuité avec les axes existants** ;
- **les intersections avec les grands axes structurants** (avenue de la République, RD 2009, Avenue Edouard Michelin) et **d'entrée de ville** (avenue de l'Agriculture, Fernand Forest, rue Louis Blériot) ;
- **la réutilisation des voiries internes et des surfaces minéralisées** déjà présentes au sein des emprises mutables ;
- **la définition d'îlots urbains** à l'échelle de toutes les mobilités, notamment à l'échelle du piéton.

ORIENTATION 1 / LE MAILLAGE



APPLICATIONS

Le principe de maillage présenté est **un outil de préfiguration urbaine à long terme**. Il engage les acteurs de l'urbanisme (ville, aménageurs, promoteurs, porteurs de projet, partenaires institutionnels) vers une réflexion systématique sur la question des continuités et de la porosité de la ville lors de l'élaboration des projets, toutes échelles confondues.

Sauf cas particuliers et recommandations énoncés dans la présente orientation, ou toutes dispositions particulières figurant dans le volet réglementaire du PLU (emplacements réservés, intentions de voirie), l'orientation ne se prononce pas sur :

- **le traitement des axes proposés** en termes de fonctionnalités (modes doux, transports en commun, automobiles), de gabarit ou d'aménagement,
- **la localisation précise des voies** et les emprises nécessaires à leur réalisation,
- **le statut juridique des voies** (publiques ou privées) et les conditions opérationnelles de leur aménagement,
- **l'organisation des circulations**, de la vitesse, du stationnement. Il ne s'agit pas d'un schéma de circulation.

Néanmoins, tous les aménagements devront veiller :

- à la qualité du paysage urbain,
- à la sécurité et au confort de circulation des piétons et cyclistes,
- à minimiser leurs impacts sur l'environnement,
- à limiter les nuisances et pollutions,
- à participer au renforcement de la présence végétale.



Le maillage se décline selon différents niveaux.

Niveau 1 / Structuration urbaine

Ces axes sont structurants pour le maillage de la trame viaire **à l'échelle de la ville** et l'amélioration des liaisons entre les différents quartiers.

Il s'agit :

- 1 au sein du site de Cataroux, du **prolongement de l'avenue Barbier Daubrée** jusqu'à la rue Robert Marchadier et le prolongement de l'axe rue d'Estaing/rue de Cataroux (jusqu'à l'avenue Fernand Forest à long terme) ;
- 2 d'un axe reliant Montferrand et l'avenue de la République au quartier Saint-Jean dans le prolongement des rues de la Gravière et de Braga. Il constitue **un nouveau franchissement des voies ferrées**, support de transport en commun en site propre (extension de la ligne B) ;
- 3 de nouvelles liaisons entre le quartier Saint-Jean et le Brézet, de part et d'autre de la RD 2009, dans le prolongement des rues Jules Verne et des Frères Lumière ;
- 4 au sein du Brézet, d'un nouvel axe structurant perpendiculaire à l'orientation de la trame viaire actuelle.

Ces axes sont de préférence :

- **ouverts à la circulation automobile**, afin de desservir des voies secondaires et des îlots constructibles, à l'exception du nouveau franchissement des voies ferrées qui pourrait être dédié aux modes doux et aux transports en commun,
- **d'un gabarit important** avec une largeur d'emprise, tous modes, supérieure à 10 mètres.

Le tracé précis de ces axes peut faire l'objet d'adaptation en fonction des projets d'ensemble et de contraintes techniques particulières, en concertation avec la municipalité.

Niveau 2 / Continuité et maillage

Ces axes participent à la logique de continuité de la trame viaire et de maillage au sein des quartiers. Ils sont situés sur les sites de projet et le Brézet et permettent de redessiner des îlots urbains. **Leur localisation précise et les caractéristiques des voies sont à définir lors de l'élaboration des projets.**

Niveau 3 / Long terme

Ces axes répondent à **une logique de transformation urbaine à long terme qu'il s'agit d'anticiper.**

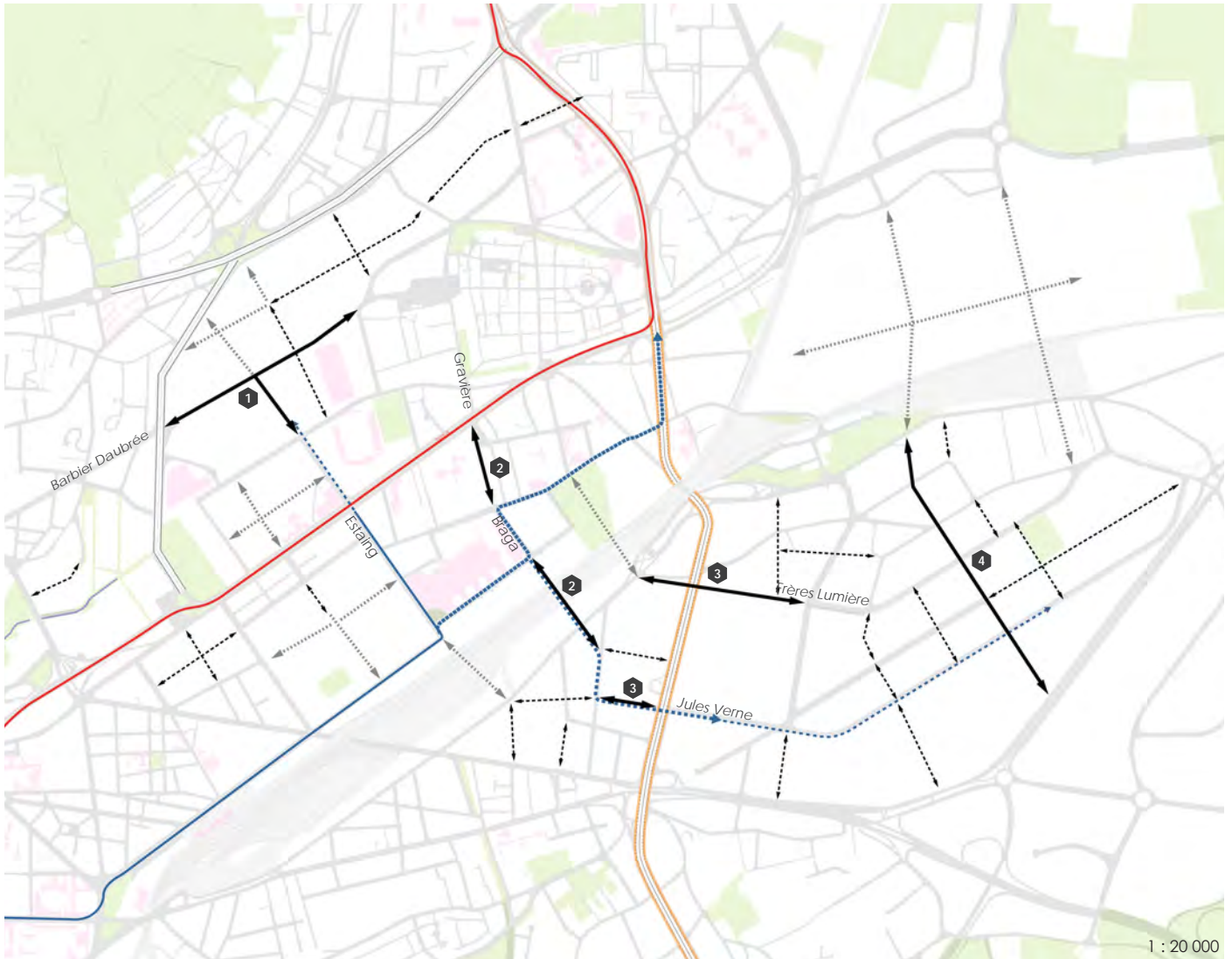
Il s'agit notamment :

- de la desserte du site militaire des Gravanches depuis le Brézet,
- de futurs franchissements des voies ferrées,
- du désenclavement de grands îlots d'activités et institutionnels,
- de la poursuite à long terme du maillage sur le site de Cataroux, notamment dans le cadre de la transformation de l'avenue Fernand Forest en boulevard urbain.

ORIENTATION 1 / LE MAILLAGE

●●●●●●
APPLICATIONS

LES NOUVEAUX AXES DU MAILLAGE



LES NOUVEAUX AXES DU MAILLAGE

- | | |
|---|--|
| <p>←→ Niveau 1
Structuration urbaine</p> <p>←- - - Niveau 2
Continuité et maillage</p> <p>←... Niveau 3
Long terme</p> <p><i>Braga</i> Rues à prolonger
(pour les axes de niveau 1)</p> | <p>— Tramway ligne A</p> <p>— BHNS ligne B</p> <p>... Projet d'extension ligne B</p> <p>... Possibilités d'extension à long terme</p> <p>— Requalification RD 2009</p> <p>— Requalification Av. Fernand Forest</p> |
|---|--|



PRINCIPES

Il s'agit d'identifier les différents espaces de transformation urbaine (sites de projet, îlots à requalifier ou en cours de requalification, secteurs mutables) afin :

- d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une **réflexion d'ensemble** sur les Quartiers Métropolitains lors de la programmation des aménagements et des constructions sur chacun des sites,
- d'engager une dynamique de **coproduction de la ville** entre les différents acteurs de l'aménagement,
- d'affirmer des intentions urbaines garantissant la compatibilité des projets avec **les grandes orientations du projet de ville** :
 - relatives à l'implantation de nouveaux équipements structurants,
 - relative à la densité et à **la mixité des fonctions urbaines**.

L'orientation identifie également les éléments structurants relatifs au patrimoine, au paysage, à la biodiversité, aux espaces publics et à la mobilité qui sont à prendre en compte lors de l'élaboration des projets.



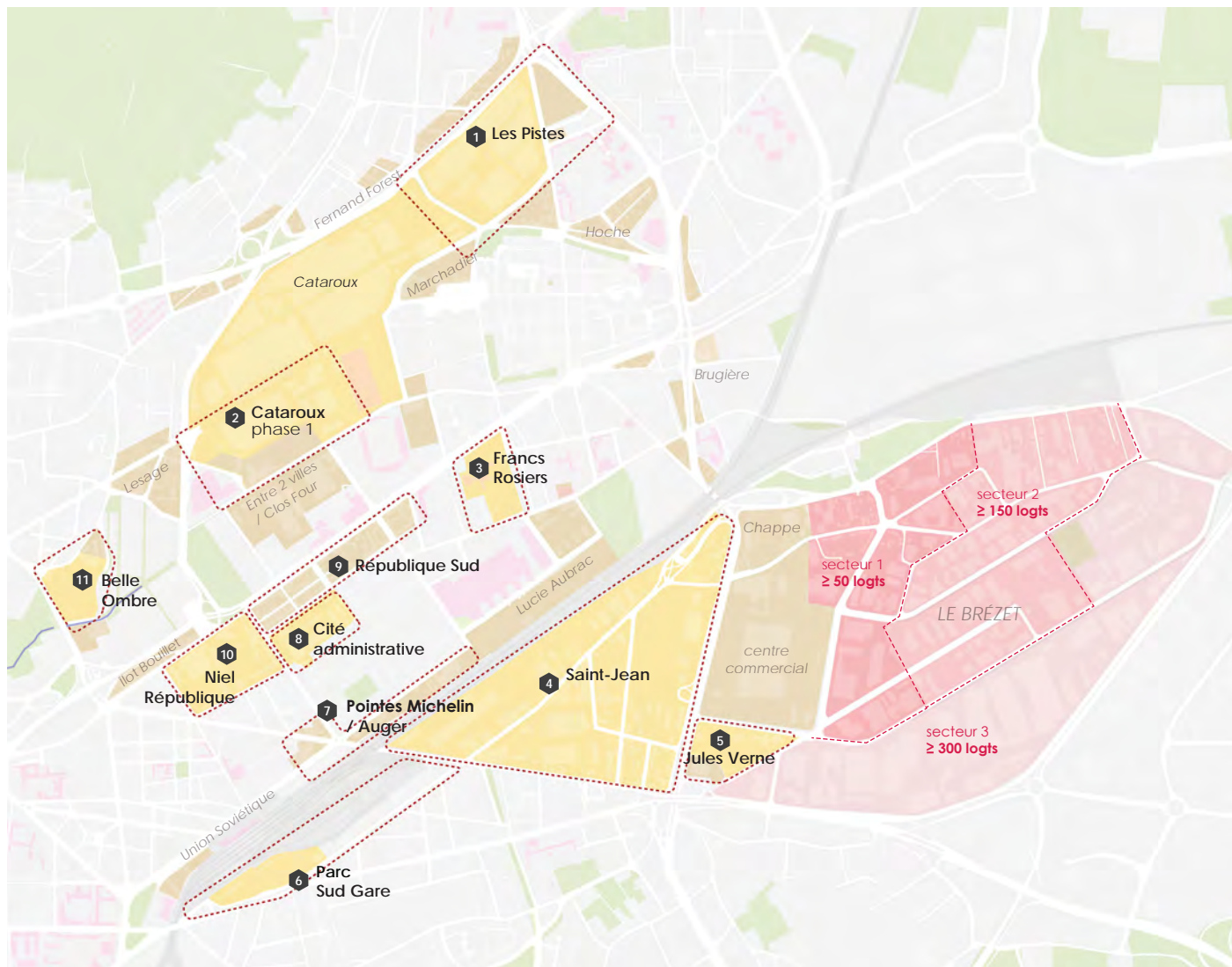
APPLICATION 1 : LES LIEUX DE LA TRANSFORMATION URBAINE

L'OAP distingue trois catégories d'espace.

- **Les grands sites de projets** sont de vastes emprises mutables, à court terme ou long terme, qui ont une cohérence foncière et opérationnelle. Ils représentent une superficie de près de 100 ha dédiée au renouvellement urbain et sont en capacité d'accueillir, sur le long terme, plus de 5000 logements. Ces grandes emprises, aujourd'hui dévolues principalement aux activités et aux institutions, **devront comprendre des programmes de logements** afin de répondre aux objectifs du projet de ville en matière de densification et de mixité des fonctions urbaines.
- **Les îlots de restructuration urbaine** sont des espaces en cours de restructuration ou qui comportent un potentiel de requalification important (espaces peu qualitatifs ou sous occupés). Ils sont généralement situés à l'interface des grands sites de projets et des axes routiers à requalifier et possèdent des configurations foncières complexes (projets «à la parcelle»).
- **Le Brézet**, zone d'activité qui connaît un certain ralentissement, sur laquelle le règlement autorise **la réalisation de logements sous conditions**, en fonction de la taille des opérations et de leurs localisations. Trois sous-secteurs sont ainsi définis : secteur 1, à partir de 50 logements, secteur 2, à partir de 150 logements, secteur 3, à partir de 300 logements.

L'OAP identifie également **les secteurs devant faire l'objet d'une réflexion d'ensemble**, en amont des phases opérationnelles. Ils sont parfois concernés par un périmètre d'étude.

En phase opérationnelle, ces secteurs pourront faire l'objet d'une **mutualisation des obligations réglementaires** vis-à-vis de la réalisation de logements sociaux, de stationnements, d'espaces en pleine terre et de coefficient de biotope. Il s'agit à la fois de promouvoir des formes urbaines innovantes et d'encourager les dispositifs de mutualisation et de partage des espaces.



- Les grands sites de projets,**
grands sites mutables sur le long
terme, présentant une certaine
cohérence foncière

- Les îlots de restructuration urbaine,**
en cours de restructuration ou à
restructurer

Le Brézet,
opérations de logements autorisées
au-dessus de :

- 50 logements / secteur 1
- 150 logements / secteur 2
- 300 logements / secteur 3

- Projets d'ensemble**
Secteurs devant faire l'objet d'une
réflexion d'ensemble (plan guide,
périmètre d'étude, etc...)

- 1/ Les Pistes
- 2/ Cataroux - phase 1
- 3/ Francs Rosiers
- 4/ Saint-Jean
- 5/ Jules Verne
- 6/ Parc Sud Gare
- 7/ Pointes Michelin / Auger
- 8/ Cité administrative
- 9/ République Sud
- 10/ Niel République
- 11/ Belle Ombre



APPLICATION 2 : LES LIEUX PHARES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

L'orientation identifie des éléments structurants des quartiers métropolitains relatifs aux équipements et infrastructures et à la valorisation du cadre de vie. Ils constituent les **lieux phares** du nouveau cœur urbain.

A/ Le patrimoine bâti remarquable

- Les éléments du **patrimoine industriel** présents sur les sites de projet de Saint-Jean et de Cataroux, notamment les structures monumentales des Pistes.
- Le patrimoine militaire du site des Gravanches, du quartier Desaix et sur le site de la Cité Administrative.
- Deux édifices religieux peu mis en valeur : les chapelles des Carmes et des Francs Rosiers.

Les constructions identifiées sont à prendre en compte lors de la réalisation des projets, afin de les mettre en valeur dans une logique d'ouverture sur la ville.

B/ Les équipements métropolitains à créer

- Un **lycée professionnel** dans le quartier Saint-Jean, pour lequel un emplacement et un programme sont définis.
- Un **Quartier numérique**, pour le développement de l'économie numérique, sur le site de Cataroux ou à proximité.
- La réalisation d'un **parking relais** sur le site Jules Verne, en lien l'extension de la ligne B.
- La réalisation d'un aménagement de type parking relais sur le site Gare Sud.

Par ailleurs, un **grand équipement, métropolitain et polyvalent**, pourrait s'implanter dans le cadre de la reconversion du patrimoine bâti sur le **secteur des Pistes**. Si aucun programme n'est encore défini, des équipements relatifs au thème du développement économique, universitaire et technologique (les savoir-faire) ou autour des fonctions loisirs, culture, sport et tourisme sont à privilégier.

Les emplacements représentés sont des localisations préférentielles qui peuvent évoluer lors de la conception des projets.

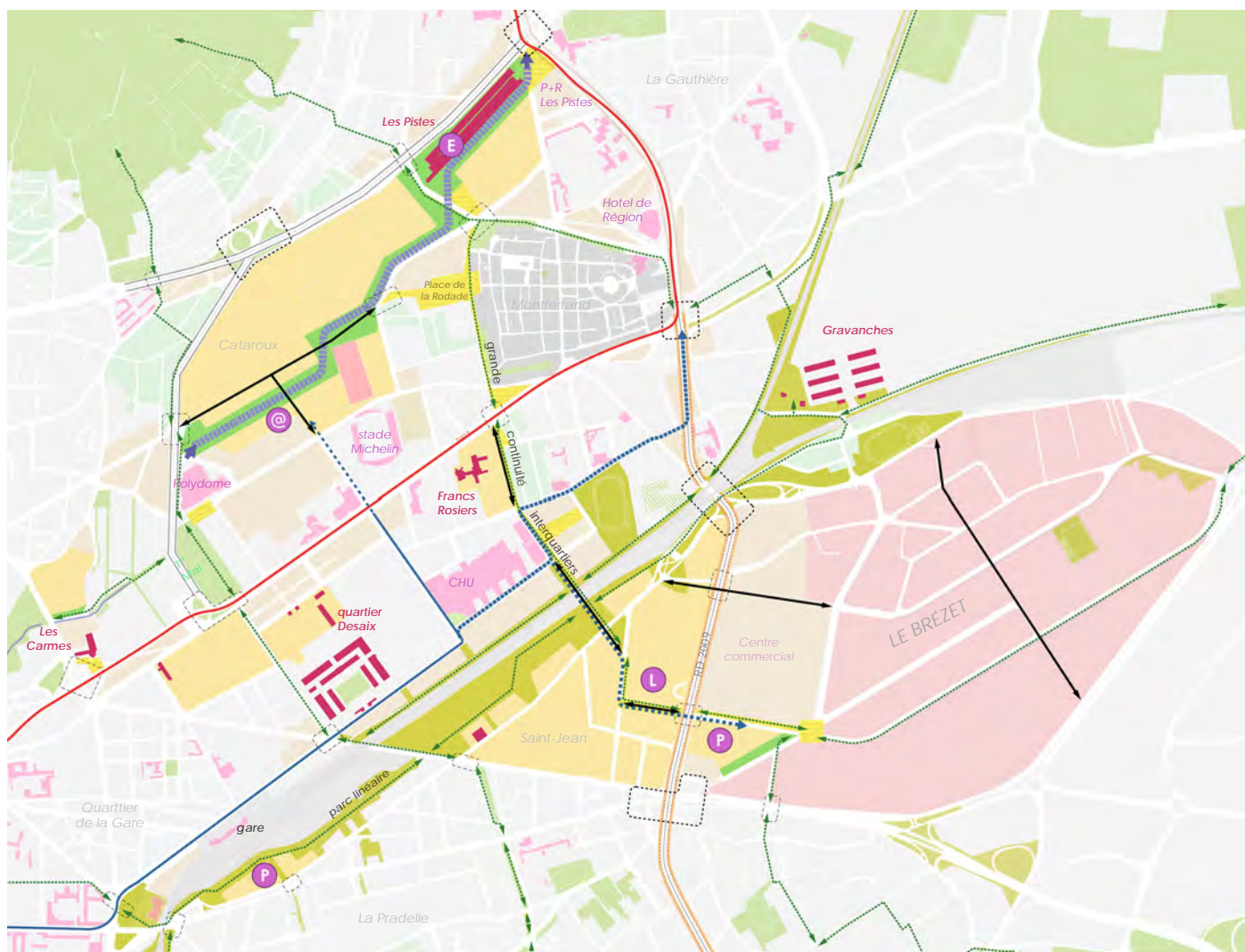
L'orientation ne définit pas de localisation pour les équipements de proximité (écoles, bibliothèques, équipements sportifs, etc,...) dont la programmation sera à intégrer, en concertation avec la municipalité.

C/ Les espaces publics majeurs à créer ou à valoriser

- **La redécouverte de la Tiretaine** à l'air libre et les aménagements paysagers liés à l'eau et à sa régulation, sur les secteurs Cataroux/Les Pistes. Le projet de réhabilitation du cours d'eau doit être accompagné d'espaces qualitatifs et accessibles, offrant la possibilité de cheminer le long de l'eau.
- **La requalification et la création de places urbaines structurantes**, notamment le **long d'une grande continuité interquartier**. Cet axe qualitatif traverse les quartiers métropolitains depuis les Pistes jusqu'au Brézet (via la place de la Rodade, l'interface Montferrand/Francs Rosiers, le parc linéaire, le parvis du lycée Saint-Jean). Cet axe est notamment le support d'un sentier urbain.

A ce titre, les porteurs de projet sur les Quartiers Métropolitains devront prendre en compte les projets structurants relatifs aux espaces publics ou collectifs suivants, détaillés au sein d'autres OAP stratégiques : **les sentiers urbains, le projet de "parc linéaire", les projets liés aux infrastructures et aux entrées de ville**, notamment la requalification en boulevard urbain de la RD 2009 et de l'avenue Fernand Forest.

LES LIEUX PHARES ET ÉLÉMENTS STRUCTURANTS



EXISTANT

- Espaces verts, sportifs et naturels
- Équipements
- Cités jardins
- Montferrand / centre ancien

RAPPEL

- Grands sites de projet
- Îlots de restructuration urbaine

ELEMENTS DE PROJET STRUCTURANTS A l'Échelle DE LA VILLE

- Maillage niveau 1
- Sentiers Urbains
- Parc linéaire [localisation de principe]
- Projet d'extension ligne B et possibilités d'extension à long terme
- Requalification RD 2009
- Requalification Av. Fernand Forest
- Principe de requalification des grands carrefours et échangeurs

LIEUX PHARES

- Patrimoine bâti remarquable à valoriser

Équipements Métropolitains à créer

- Parking et Intermodalité
- Lycée professionnel [Saint-Jean]
- Quartier Digital [Cataroux / Clos Four]
- Équipement : programmation à définir [Les Pistes]
- Redécouverte de la Tiretaine [localisation de principe]
- Aménagements paysagers liés à l'eau [localisation de principe]
- Espaces publics majeurs à créer / valoriser
- Amélioration des traversées et des continuités

PRINCIPES

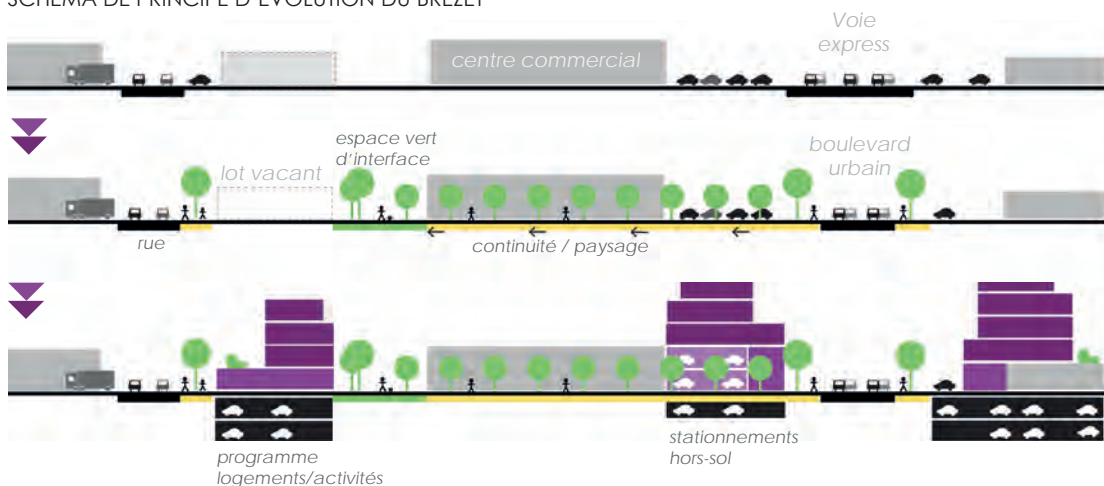
En complément des orientations de programmation et d'intentions urbaines générales, l'OAP Quartiers Métropolitains prévoit à l'intention des porteurs de projets, des dispositions relatives aux formes urbaines et architecturales, à la densité et à la mixité des fonctions.

APPLICATION 1 : MIXITÉ DES FONCTIONS

Les porteurs de projet devront veiller :

- à développer la mixité des fonctions urbaines au sein d'une même construction (mixité verticale) ou d'un même ensemble bâti (mixité à l'îlot) ;
- à développer l'animation urbaine et les services de proximité, en proposant des locaux commerciaux ou à usage collectif (équipements, services à la personnes et professions libérales, locaux associatifs,...) au sein des rez-de-chaussée des constructions à usage d'habitat collectif et de bureaux, en particulier :
 - sur les axes structurants des quartiers métropolitains, notamment l'avenue de la République, le boulevard Saint-Jean, l'avenue Edouard Michelin,
 - au droit des espaces publics majeurs identifiés,
 - au sein des grands sites de projets et dans les programmes de logements supérieurs à 100 logements dans la zone du Brézet.
- A l'exception de la zone du Brézet qui a une logique commerciale spécifique, les programmes commerciaux isolés, sous forme de locaux dédiés ne sont pas compatibles avec l'orientation Quartiers Métropolitains et son objectif d'optimisation du foncier. Les programmes commerciaux sont ainsi amenés à se développer en pied d'immeuble ou sur plusieurs étages.
- Sur le secteur du Brézet, la "reconquête urbaine" et la possibilité de réaliser des programmes de logements doivent s'accompagner :
 - d'une réflexion des porteurs de projet sur la cohabitation entre activités artisanales et logements, notamment par une implantation des constructions qui minimise les éventuels conflits d'usage et par la création d'espaces extérieurs qualitatifs à l'interface des lots d'activités ;
 - d'une réflexion sur l'accès aux services de proximité et à la desserte en transports en commun ainsi que sur la requalification des espaces publics ou collectifs permettant une meilleure intégration des constructions dans le tissu urbain existant.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'ÉVOLUTION DU BRÉZET





APPLICATION 2 : DENSITÉ ET FORMES URBAINES

Les objectifs de renouvellement urbain et d'optimisation du foncier doivent inciter les porteurs de projet à intensifier le tissu urbain existant.

Il est ainsi encouragé d'**utiliser l'ensemble des outils autorisés par le règlement pour favoriser l'optimisation du sol et la qualité urbaine** (bonus de la canopée habitée, bonus de hauteur pour performance énergétique, espaces partagés...). Néanmoins, l'objectif de diversité des formes bâties et des typologies de logements, doit aussi permettre **la réalisation de programmes associant différentes formes d'habitat** (maisons de ville, logements intermédiaires).

A titre indicatif, les densités recherchées (densités nettes, «à la parcelle») sont :

- supérieures à 25 logements/ha pour l'habitat individuel et les maisons de villes,
- comprises entre 25 et 60 logements/ha pour l'habitat intermédiaire,
- supérieures à 60 logements/ha pour l'habitat collectif.

S'agissant des formes urbaines, et tout en respectant les dispositions réglementaires et les impératifs de qualité urbaine :

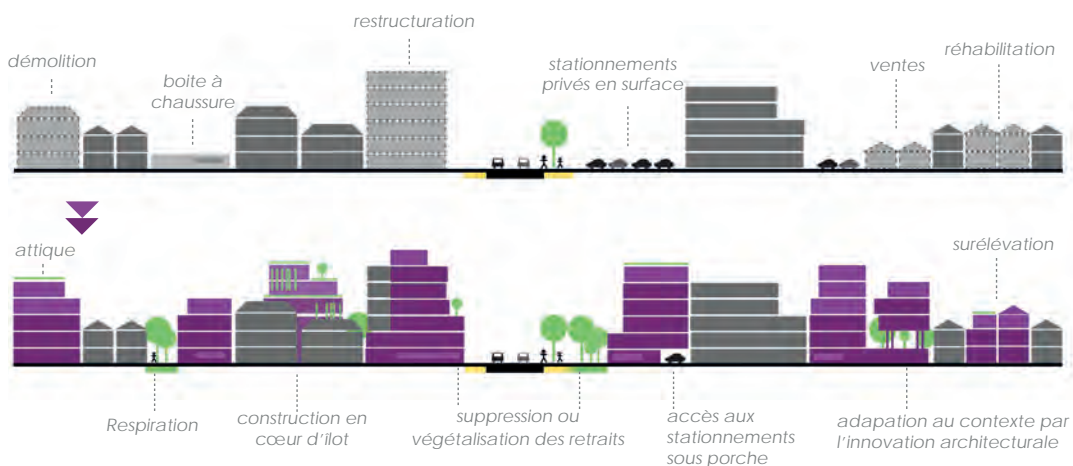
- **sur les grands sites de projets identifiés et le Brézet**, peu contraints par le tissu urbain environnant en terme de continuité de la trame bâtie et d'insertion urbaine, les plans de composition des projets bénéficient d'une certaine liberté formelle que le porteur de projet pourra saisir afin de **proposer des formes urbaines innovantes**, à l'échelle de la parcelle, de l'îlot ou du site de projet ;

SCHÉMA DE PRINCIPE DE COMPOSITION URBAINE SUR LES GRANDS SITES DE PROJETS ET LE BRÉZET



- **sur les îlots de restructuration urbaine**, l'enjeu est davantage de recréer un front urbain au fur et à mesure de la mutation urbaine. La notion de front urbain implique un certain ordonnancement des constructions projetées, et une intelligence de la conception afin d'allier densité, hauteurs, et insertion urbaine.

SCHÉMA DE PRINCIPE DE RESTRUCTURATION URBAINE « À LA PARCELLE »



ORIENTATION 3 / ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES



RÉFÉRENCES

Les images de références architecturales suivantes ont pour but d'illustrer les différentes possibilités d'innovation et de qualité recherchées en fonction des contextes et des enjeux.

RECONVERSION / RÉINTERPRÉTATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL



Bureaux / Sheffield / UK



Bibliothèque / Strasbourg



Logements / Marseille

DIVERSITÉ DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS À L'ÎLOT



ZAC Balma / Toulouse



La Courrouze / Rennes



Ginko / Bordeaux

DIVERSITÉ DES ARCHITECTURES AU SEIN D'UN MEME ENSEMBLE BATI



Leiden / Pays-Bas



ZAC des Coteaux / Vitry



ZAC Rives de seine / Boulogne

INNOVATION DES FORMES ARCHITECTURALES ET DES AMÉNAGEMENTS



Crèche / Boulogne



Aire de Jeux / Lyon



Centre technique / Paris

ORIENTATION 3 / ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

DENSITÉ ET INSERTION URBAINE



Saint-Denis



Bâle / Suisse



Clermont-Ferrand

ARCHITECTURES BIOCLIMATIQUES



Bureaux / Strasbourg



Hôtel de Région / Clermont-Ferrand



Logements / Vitry

TRAITEMENT DES COEURS D'ÎLOTS ET DES CONTINUITÉS



ZAC Rives de seine / Boulogne



Saint-Jacques de la Lande



Paris

MIXITÉ ET REZ-DE-CHAUSSÉE



Locaux associatifs / Paris



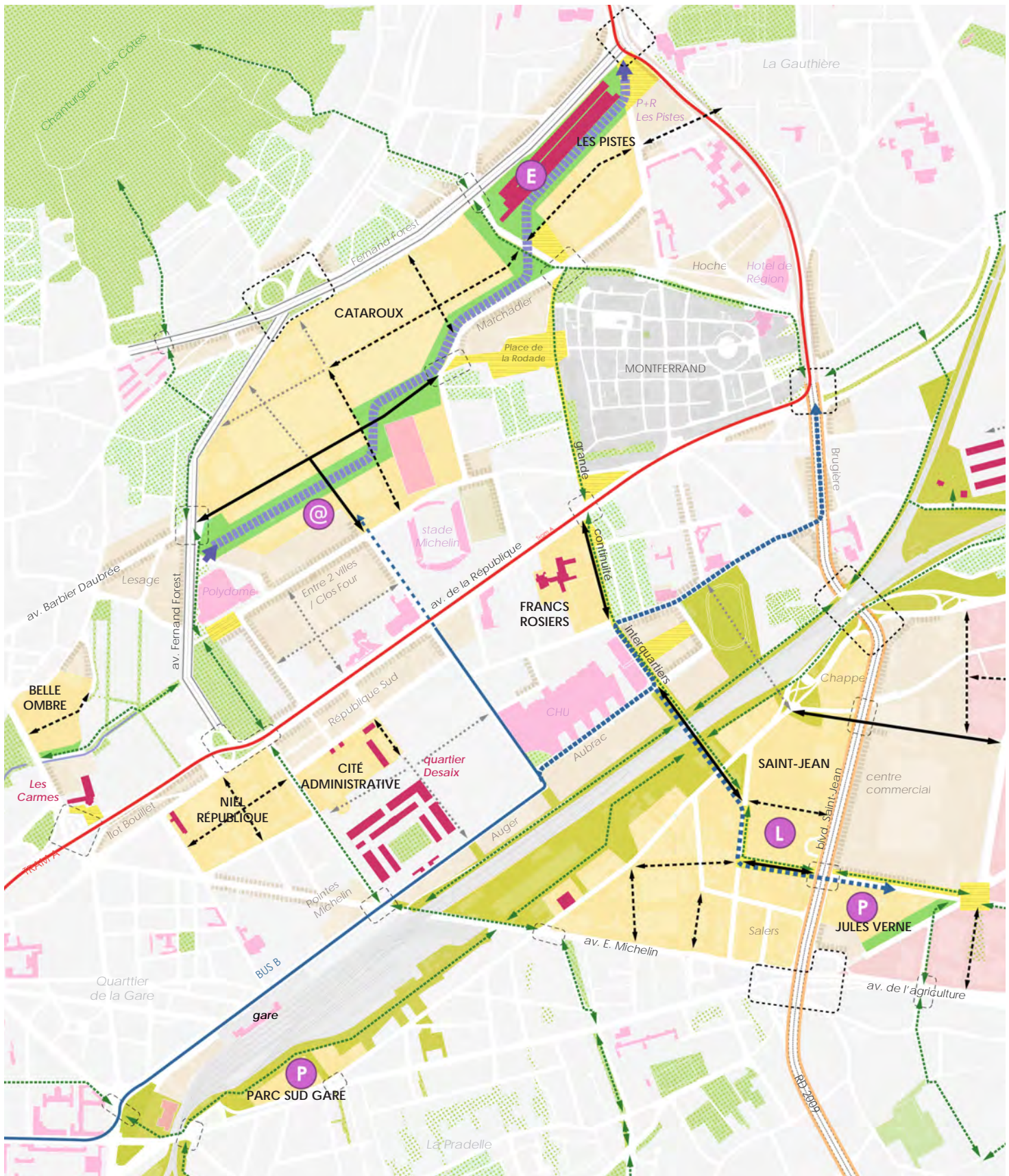
Commerces et parking silo / Bègles



Centre commercial et logements / Saint-Nazaire

PLAN DE SYNTHÈSE

APPLICATIONS






EXISTANT


- Espaces verts, sportifs et naturels
- Équipements
- Montferrand / centre ancien







LES LIEUX DE LA TRANSFORMATION URBAINE





-  Sites de projet : nouveaux îlots urbains, denses, mixtes et maillés [localisation de principe]
-  Îlots et front urbain à restructurer ou en cours de restructuration
-  Le Brézet

LES LIEUX PHARES





-  Patrimoine bâti remarquable à valoriser

Équipements Métropolitains à créer



-  Parking et Intermodalité
-  Lycée professionnel [Saint-Jean]
-  Quartier numérique [Cataroux / Clos]
-  Équipements polyvalents : programmation à définir [Les Pistes]

-  Espaces publics majeurs à créer / valoriser
-  Redécouverte de la Tiretaine [localisation de principe]
-  Point d'entrée de l'eau
-  Aménagements paysagers liés à l'eau [localisation de principe]



LE MAILLAGE

-  Maillage niveau 1 [structurant à l'échelle de la ville]
-  Maillage niveau 2 [structurant à l'échelle des quartiers]
-  Maillage niveau 3 [proposition à long terme]
-  Projet d'extension ligne B et possibilités d'extension à long terme




ELEMENTS / ORIENTATION PARC ET SENTIERS

-  Sentiers Urbains
-  Parc linéaire [localisation de principe]

ELEMENTS / ORIENTATION BIODIVERSITÉ ET TRAME VERTE

-  Espaces verts et naturels existants
-  Trame verte à préserver, à créer (espaces verts, naturels, quartiers jardins)

ELEMENTS / ORIENTATION INFRASTRUCTURES ET ENTRÉES DE VILLE

-  Requalification RD 2009
-  Requalification Av. Fernand Forest
-  Principe de requalification des carrefours et Portes Urbaines

1.3
PARC LINÉAIRE
ET SENTIERS URBAINS



PRÉSENTATION



TERRITOIRE CONCERNÉ

L'orientation concerne à la fois :

- **les abords du faisceau ferroviaire central**, du centre de Clermont-Ferrand jusqu'aux Gravanches, pour le projet de **parc linéaire**. Ce dernier est complémentaire au projet du quartier Saint-Jean et doit être intégré à sa conception urbaine,
- **l'ensemble de la commune** s'agissant **des sentiers urbains**, axes de traversée de la ville au contact de la nature.



PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PADD

- **Tisser la ville avec la nature : structurer le développement urbain autour des espaces de nature en ville et créer un grand parc linéaire.**
- **Associer le développement des continuités écologiques à de nouveaux usages.**
- **Développer un réseau vert pour les modes doux : les sentiers urbains.**



LES ENJEUX TRANSVERSAUX, SUPPORTS DE PROJET

- **La mobilité** au travers :
 - de l'aménagement d'axes doux,
 - de la valorisation du site de la gare et du renforcement de l'intermodalité,
 - de la hiérarchie des fonctions viaires et l'aménagement des entrées de ville et des portes urbaines.
- **Le renouvellement urbain et l'intensification urbaine**
 - en intégrant les continuités douces / de nature aux projets de renouvellement urbain,
 - en libérant des emprises foncières pour de nouvelles constructions en front de parc.
- **La nature en ville et le paysage**
 - en renforçant et en valorisant la présence végétale et les continuités de biodiversité,
 - en valorisant l'espace urbain et les vues sur le grand paysage.

ORIENTATION 1 / LE PARC LINÉAIRE

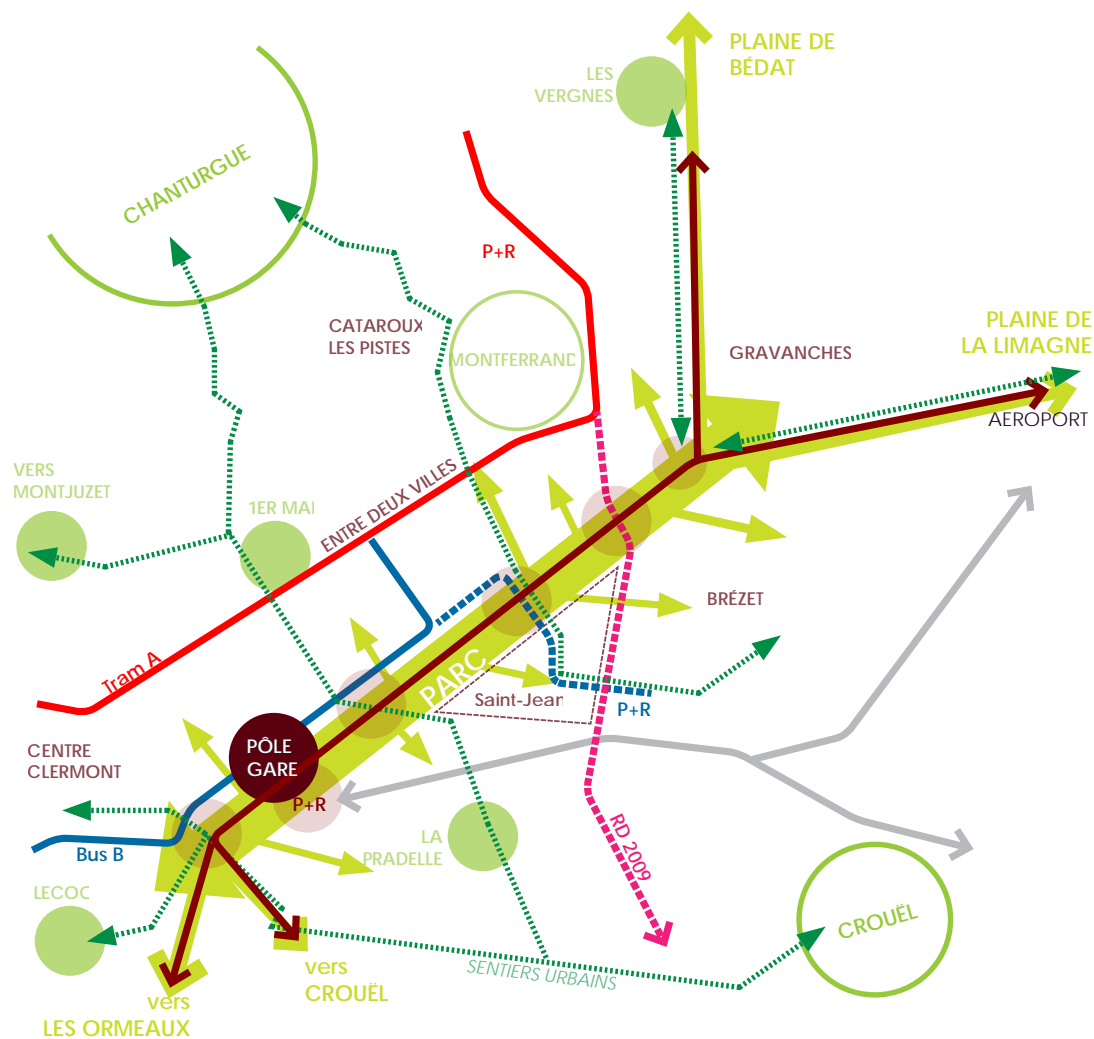


PRINCIPES

Le projet du Parc Linéaire a pour objectif de faire émerger au centre de la ville un espace vert, ouvert et singulier. Cet élément fort de centralité, au cœur des lieux de la transformation urbaine, est connecté :

- avec la Grande Mobilité (la gare, l'aéroport),
- avec la mobilité urbaine : automobile et TCSP (les boulevards du XIX^{ème} siècle, la RD 2009, le maillage des Quartiers Métropolitains),
- avec la micro-mobilité : sentiers urbains, voies cyclables.

LE PARC LINÉAIRE, UN ÉLÉMENT DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DE LA VILLE



Il s'agit de relier les grands sites de reconquête urbaine et leurs nouveaux espaces verts associés. La mise en œuvre d'une continuité le long des voies ferrées constitue la colonne vertébrale de la création d'un grand parc linéaire qui irrigue les quartiers traversés.

Ainsi, les emprises ferroviaires mutables au droit du quartier Saint-Jean pourraient permettre de réaliser un vaste espace vert structurant, poumon des nouveaux Quartiers Métropolitains et assurant une liaison douce avec le centre de Clermont-Ferrand, les quartiers bordant l'avenue de la République, le Brézet et les Gravanches.

Il permet de résorber le manque en espace vert de « l'entre-deux villes » et de renforcer le corridor de biodiversité des talus ferroviaires, véritable continuité traversant de part en part l'espace urbain clermontois. Il participe à mettre en réseau les espaces verts de proximité existants et futurs en se diffusant dans les quartiers alentours (au sein des espaces verts privés, des équipements sportifs et des jardins partagés existants, des espaces publics et des alignements d'arbres).

Le projet s'appuie en grande partie sur des éléments existants : les vues sur le grand paysage, les arbres de hautes tiges présents sur le site, les talus et friches ferroviaires, les espaces de circulation (aires de stationnements et voirie à restructurer) et les franges bâties limitrophes.

Le projet de parc linéaire s'articule autour des trois applications suivantes.

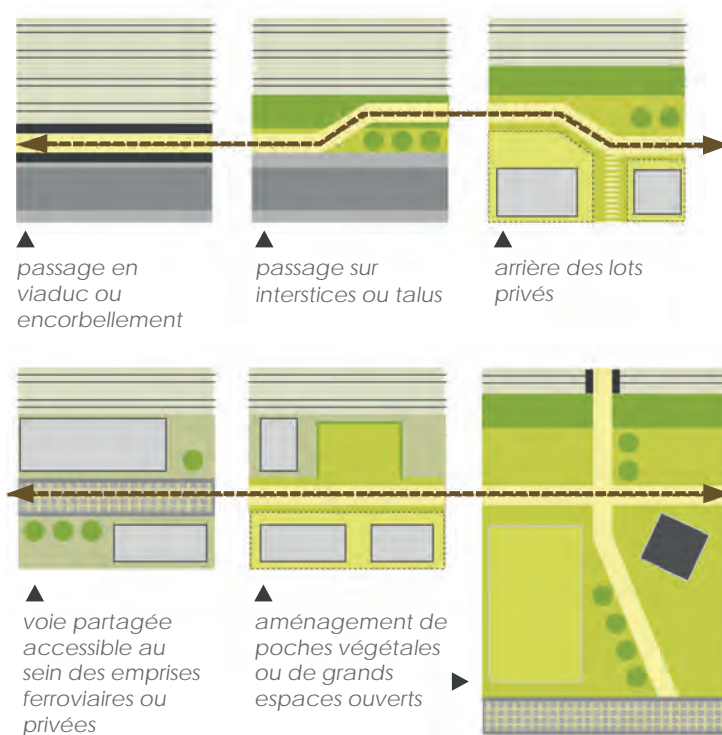


APPLICATION 1 : SUR LES CIRCULATIONS

- **La réalisation d'une grande circulation douce continue**, depuis le centre de Clermont (square de la Jeune Résistance) jusqu'au site militaire des Gravanches, le long de la façade Sud du faisceau ferroviaire central. Cet axe aménagé pour les piétons et les cyclistes emprunte à la fois des espaces publics réaménagés, des circulations existantes au sein des emprises privées et les espaces ferroviaires intégrés dans le projet.
- **La réalisation d'une promenade complémentaire** au droit des talus sur la façade Nord des voies ferrées et permettant de rejoindre le parvis de la gare.
- **L'amélioration des traversées** du faisceau ferroviaire au droit des axes existants, dans le cadre du maillage des Quartiers Métropolitains ou par la création d'ouvrages dédiés aux modes doux.
- **Les circulations du parc linéaire se prolongent et se connectent au réseau de sentiers urbains** (notamment le long des voies ferrées en direction de Crouel ou sur la voie militaire des Gravanches).
- **Les principes de localisation des points d'accès au parc linéaire** sont établis au regard de la continuité avec les axes existants et peuvent évoluer lors de la définition des projets contigus (Saint-Jean, rue Auger, etc,...). Les circulations du parc permettent ainsi de relier les différents quartiers, existants et en devenir.

A ce titre, les continuités identifiées comportent **des traversées piétonnes prioritaires**, affirmées sous formes de places ou de plateaux, avec une réduction visuelle de l'emprise de la chaussée. De même, la rue du Pré la Reine, à l'interface de Saint-Jean et du parc, pourrait faire l'objet d'un aménagement spécifique, apaisé et qualitatif.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT EN FONCTION DES EMPRISES DISPONIBLES



SCHEMA DE PRINCIPE

LE PARC LINÉAIRE



- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Parc linéaire [localisation de principe] et talus ferroviaires | | Îlots de front de parc : constructions intégrées au parc [localisation de principe] |
| | Grande circulation douce à créer et traversées du parc | | principales constructions existantes au droit du parc |
| | Espaces verts et sportifs existants intégrés au parc | | Rue Guynemer /du Pré la Reine : la rue du parc, aménagement qualitatif |
| | Autres espaces verts, sportifs et naturels existants | | RAPPEL |
| | Sentiers Urbains | | Grands sites de projet |
| | Principaux points d'entrées et de continuité avec la ville | | Maillage : franchissement des voies ferrées |
| | Principe de requalification des carrefours et amélioration des traversées | | Projet d'extension ligne B |
| | Préservation et renforcement du végétal sur les grands axes | | Parking et Intermodalité |
| | Éléments de biodiversité (cœurs d'îlots, quartiers jardins) | | |



APPLICATION 2 : SUR LES ESPACES VERTS ET LES AMÉNAGEMENTS

En-dehors des axes de circulations douces, **la largeur du Parc Linéaire peut varier en fonction des emprises disponibles** pour le projet, offrant des espaces verts complémentaires parfois linéaires, parfois plus vastes et ouverts, notamment au droit du quartier Saint-Jean.

Il s'agit d'une manière générale de **renforcer le couvert végétal** au sein du parc et à ses abords (lots privés, espaces publics), en relation étroite avec les quartiers environnants, notamment les axes menant au parc.

Il s'agit de **s'appuyer sur les espaces verts, les arbres isolés ou les alignements existants**. La succession de paysages fermés et ouverts doit contribuer à **mettre en valeur les vues sur le grand paysage**, en particulier la Chaîne des Puys.

La diversité des espaces traversés doit se traduire dans les aménagements, parfois sommaires, parfois qualitatifs, et les espaces et équipements proposés. A titre d'exemple :

- **des équipements de proximité** variés (jardins d'enfants et aires de jeux, esplanades sportives et petits terrains de sport ouverts, espaces de repos et de pique-nique, cafés...)
- **des équipements participatifs et polyvalents** à l'origine d'événements fédérateurs (potagers pédagogiques, jardins viviers partagés, prairies événementielles, cinéma en plein air...)
- **des équipements métropolitains nouveaux**, sur les franges du parc ou au sein de la reconversion du bâti existant (halle ferroviaire, ancienne caserne...)



APPLICATION 3 : SUR LES CONSTRUCTIONS AUX ABORDS DU PARC

Le projet de Parc Linéaire s'inscrit dans la stratégie de renouvellement urbain des Quartiers Métropolitains et **participe à l'intensification urbaine avec des constructions sur ses franges** :

- autour du Pôle de la Gare avec des emprises disponibles ou mutables (site de projet Gare Sud),
- autour des rues Auger et Lucie Aubrac, îlots en cours de restructuration avec de nombreux projets en cours,
- le long de la rue du Pré la Reine au nord du site de Saint-Jean,
- aux abords de la RD 2009 dans le cadre de sa requalification,
- sur le site militaire des Gravanches et ses abords.

Les constructions nouvelles devront veiller à s'intégrer dans la logique du parc linéaire en permettant la création de **continuités douces** et en assurant une **présence végétale importante** (espaces extérieurs, façades et toitures végétalisées, etc,...) notamment sur les fonds de parcelles bordant le parc ou les talus ferroviaires.

Le périmètre du projet comporte également **de nombreuses constructions existantes qui participent au parc** :

- les ensembles résidentiels de la rue Guynemer, dont les espaces verts sont à préserver et à intégrer dans la logique du parc,
- les bâtiments techniques liés à la circulation des trains et les bâtiments d'activités qu'il s'agit de mieux intégrer au parc (réorganisation des circulations et des accès) et qui pourraient participer aux équipements du parc dans le cadre de projets de reconversion,
- le bâti patrimonial identifié aux abords de Saint-Jean et sur le site militaire des Gravanches.

LES SUPPORTS DE PROJETS : DES ESPACES EXISTANTS À VALORISER

Square de la Jeune Résistance



Contre-allée de stationnements



Délaissé ferroviaire et vue sur le grand paysage



Friche rue Lucie Aubrac



Saint-Jean, voie ferrée



Carrefour RD 2009 - rue du Pré la Reine



Voie militaire des Gravanches



ORIENTATION 1 / LE PARC LINÉAIRE



RÉFÉRENCES

EXEMPLES DE PROJETS DE CONSTRUCTION AUX ABORDS DE VOIES FERRÉES OU SUR DES FRICHES FERROVIAIRES

Nantes / Logements sur d'anciens terrains SNCF



Paris / ZAC Clichy Batignolles



Paris / Halle Pajol, reconversion d'une halle ferroviaire



EXEMPLES DE CONTINUITÉS AU SEIN DES LOTS PRIVÉS



Nantes / Continuité de l'espace naturel en cœur d'îlot



Pantin / Cœur d'îlot privé accessible



Paris / Projet immobilier développé de part et d'autre d'un cheminement

EXEMPLES DE CONTINUITÉS DOUCES AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES



Cologne / Parc longeant les voies ferrées / passage en viaduc au dessus des voies routières



Zurich / transformation de la voie extérieure en promenade et création d'espaces verts attenants



Lyon / piste cyclable interurbaine le long des voies ferrées



Paris / Petite Ceinture / aménagements réversibles



PRINCIPES

Les sentiers urbains sont des itinéraires piétons et/ou cyclistes, parfois dissociés de la circulation automobile, parfois partagés et apaisés. Ils structurent la ville et son quotidien et permettent de traverser la ville au contact de la nature : la circulation de la biodiversité devient complémentaire de la circulation des habitants.

Les sentiers urbains relient entre eux :

- les grands espaces agricoles et naturels des franges urbaines,
- les cœurs de nature présents dans le centre urbain (les parcs, les squares, les jardins vivriers, les cités jardins...),
- les équipements et les lieux de proximité d'aujourd'hui et de demain,
- les cœurs historiques de Clermont et Montferrand et les lieux de la transformation urbaine.

Leurs tracés reprennent autant que possible les aménagements en faveur des modes doux existants et les continuités de nature présentes dans le tissu urbain.



APPLICATION 1 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les principes d'aménagement des sentiers urbains sont :

- la facilité et **le confort du cheminement des piétons** (largeur de trottoirs, apaisement de la circulation, amélioration des traversées des axes routiers),
- le **renforcement de la présence végétale** (alignement d'arbres, plantation sur l'espace public et en pied d'immeuble, végétalisation des clôtures...),
- la mise en place d'une signalétique commune.

Les sentiers urbains sont principalement situés sur l'espace public mais peuvent également emprunter des circulations existantes au sein des espaces privés après concertation avec les propriétaires (cœur d'îlots résidentiels, grands espaces verts privés...).

La présente orientation identifie 7 grands axes de traversée de la ville (Cf carte ci-contre) dont les tracés seront à définir plus précisément lors de leur mise en œuvre.

Les sentiers urbains sont complémentaires :

- des circulations du Parc Linéaire,
- de l'aménagement de continuités piétonnes le long ou à proximité de la Tiretaine, notamment dans le projet de découverte de la rivière à l'air libre sur le site de Cataroux,
- des cheminements existants qui irriguent les quartiers et permettent la desserte des équipements, notamment ceux qui sont liés à l'enfance (écoles, centres sportifs, bibliothèques...).



APPLICATION 2 : ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Pour chacun des sentiers urbains identifiés, des orientations spécifiques et prioritaires sont définies ci-après.

Sentier 1 (S1) Les Côtes - Les Ormeaux :

- aménager un sentier et un accès aux Côtes depuis l'écoquartier de Trémonteix ;
- aménager un nouvel accès au parc de Montjuzet depuis la rue Armand Fallières côté Nord et mettre en valeur l'entrée du parc depuis le centre de Clermont (rue des Aubépines) ;
- améliorer les traversées des boulevards de ceinture et aménager les portes d'entrées du centre historique de Clermont-Ferrand, et notamment au droit du parking des Salins ;
- améliorer les continuités piétonnes en direction des Ormeaux, notamment les franchissements existants des voies ferrées.

SCHEMA DE PRINCIPE



----> Les principaux sentiers urbains identifiés

- S1** Les Cotes - Les Ormeaux
via Trémonteix - Montjuzet - Le Plateau - Vallières
- S2** Chanturgue - Beaumont
via La Glacière - Les Bughes - Le Plateau - Lecoq - Saint-Jacques
- S3** Chanturgue - Les Cézeaux
via 1er Mai - La Pradelle - L'Oradou - Creux de l'Enfer
- S4** Chanturgue - Anzelle / Plaine de la Limagne
via Les Pistes - Montferrand
> Saint-Jean - Capricorne - Crouël (itinéraire Sud)
> Les Gravanches (itinéraire Nord)
- S5** Puy du Var - Les Vergnes
via Croix-de-Neyrat et Champratel
- S6** Parc Linéaire - Plaine du Bédat
via La Gauthière - La Plaine - Champratel
- S7** Centre de Clermont - Crouel

- Espaces verts, sportifs et naturels existants
- Cités jardins et écoquartiers
- Parc linéaire [localisation de principe]
- Équipements
- Chemin de la Tiretaine
- Cheminement le long de la Tiretaine découverte sur le site de Cataroux
- Axe du Parc Linéaire
- Tour du centre historique de Clermont

Sentier 2 (S2) Chanturgue - Beaumont :

- renforcer la présence végétale sur les rues du quartier de la Glacière (alignements, massifs...),
- aménager la rue Thévenot Thibault en axe partagé,
- améliorer les continuités au droit de la "Muraille de Chine",
- intégrer les réaménagements des rues George Rissler et Beaudelaire à Saint-Jacques.

Sentier 3 (S3) Chanturgue - Cézeaux :

- renforcer la végétalisation et améliorer les continuités piétonnes sur l'avenue Fernand Forest, la rue Niel, l'avenue Edouard Michelin,
- aménager des continuités piétonnes entre les rues Simmonet et e la Pradelle en lien avec les jardins vivriers,
- améliorer les traversées piétonnes au droit de l'échangeur entre les boulevards Jacques Bingen et la rue de l'Oradou,
- améliorer les continuités entre le Parc du Creux de l'Enfer et le campus des Cézeaux.

Sentier 4 (S4) Chanturgue - Anzelle :

- améliorer les franchissements piétons au droit de l'avenue Fernand Forest,
- aménager une continuité piétonne et végétalisée sur le secteur des Pistes en direction de Montferrand,
- améliorer les traversées et continuités piétonnes entre Saint-Jean et le Brézet et les traversées de l'avenue de l'Agriculture,
- aménager une continuité piétonne depuis le secteur Capricorne Guichard en direction de Crouel,
- aménager une continuité piétonne sur les rues des Ronzières et le Chemin de Beaulieu.

Sentier 5 (S5) Puy de Var - Les Vergnes :

- améliorer l'accessibilité au Puy de Var depuis la rue Jouanneau,
- utiliser comme support les aménagements récents des quartiers Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes et du centre commercial Nord et assurer leur continuité jusqu'à la Plaine du Bédât.

Sentier 6 (S6) Parc Linéaire - Plaine du Bédât :

- aménager le Chemin du Moutier,
- utiliser comme support les aménagements récents de la Gauthière et la rue Viviani,
- aménager une continuité entre l'écoquartier de Champratel et la Plaine du Bédât en concertation avec la commune de Cébazat.

Sentier 7 (S7) Centre de Clermont - Crouel :

- apaiser la circulation et améliorer l'entrée du centre historique de Clermont-Ferrand depuis le square de la Jeune Résistance,
- apaiser la circulation et aménager une continuité sur la rue Clovis Hugues et proposer un aménagement paysager au droit des talus ferroviaires.

UTILISER LES SUPPORTS DÉJÀ PRÉSENTS

Rempart de Montferrand



Croix-de-Neyrat



Rue de la Condamine



Chemin de Crève Cœur



AMÉNAGER LES TRONÇONS MANQUANTS

Rue Clovis Hugues



Rue Delabre



La Pradelle



Sentier des Gravouses



1.4
INFRASTRUCTURES
ET ENTRÉES DE VILLE



PRÉSENTATION



TERRITOIRE CONCERNÉ

L'orientation Infrastructures - Entrées de villes concerne les grands axes routiers qui traversent la ville, notamment l'axe stratégique de la RD 2009.



PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PADD

- **Améliorer les fonctionnalités des grands axes de circulation** et leur intégration dans le tissu urbain, selon une nouvelle hiérarchie viaire, où la place de la voiture évolue graduellement jusqu'au centre de Clermont-Ferrand.
- **Requalifier les grands carrefours** présents dans le centre urbain et aux entrées de ville et recréer de nouvelles Portes urbaines (paysage urbain structuré et qualitatif, renforcement de l'intermodalité).
- **Affirmer l'axe de la RD 2009 comme axe de toutes les mobilités et d'intensification urbaine.**
- **Encourager la densification autour des grands axes interquartiers** pour la plupart empruntés par les transports en commun.
- **Qualifier et mettre en valeur les lisières urbaines et les vues sur le grand paysage.**
- **Lutter contre les embouteillages et les ralentissements.**
- **Lutter contre les nuisances sonores et les pollutions liées à la circulation.**

ORIENTATIONS / INFRASTRUCTURES ET ENTRÉES DE VILLE



PRINCIPES

Il s'agit de hiérarchiser la trame viaire, depuis la frange autoroutière jusqu'au centre-ville de Clermont :

- du point de vue des fonctions liées à la mobilité et à la qualité des espaces publics,
- du point de vue des paysages et de l'insertion urbaine des axes d'entrées de ville,
- du point de vue de l'intensification urbaine.

Il s'agit notamment de réduire les coupures dans le tissu urbain liées à la présence d'infrastructures routières : en favorisant un paysage urbain qualitatif, en organisant les portes urbaines, les grands carrefours et en améliorant les traversées.



APPLICATION 1 : SUR LES AXES D'ENTRÉE DE VILLE

- **Préserver et renforcer les « façades vertes » existantes et les vues sur le lointain**, notamment :
 - en préservant les larges bandes enherbées situées de part et d'autre du boulevard Louis Chartoire,
 - en préservant les alignements et les plantations le long de la rue Sous les Vignes et du boulevard Edgar Quinet,
 - en renforçant la présence végétale le long de l'avenue Ernest Cristal et de l'avenue des Landais,
 - en ménageant des vues sur le Puy de Crouel depuis le boulevard Jaques Binguen.

LES ENTRÉES DE VILLES :
LES VUES SUR LE LOINTAIN COMME ÉLÉMENT FÉDÉRATEUR, DES QUALITÉS URBAINES INÉGALES



Boulevard Louis Chartre / Zone d'activités des Gravanches



Avenue de l'Agriculture / Zone d'activités du Brézet



Avenue Fernand Forest / Voie express en belvédère



Rue de l'Oradou / Un boulevard urbain au paysage routier

- **Renforcer le caractère urbain des axes traversant les zones commerciales du Sud de la ville et le Brézet**, notamment l'avenue de l'Agriculture :

- en requalifiant l'**espace public** (continuité et qualité des cheminements piétons, végétalisation et alignements d'arbres, amélioration de l'insertion du mobilier urbain et des enseignes publicitaires),
- en privilégiant une **implantation des constructions** qui renforce le profil urbain aux abords des voies, en diminuant les retraits et en évitant un surdimensionnement des aires de stationnements, qui devront être le moins visible possibles depuis la voie (implantation sur les arrières, écran végétal, etc...),

- **Requalifier l'avenue Fernand Forest jusqu'à la place du 1er Mai** afin de mieux insérer cet axe dans le tissu urbain, tout en préservant les vues en **belvédère** qu'il offre sur la ville. Il s'agit de permettre une circulation des modes doux sur cet axe et d'améliorer les traversées, notamment dans le cadre de projet de renouvellement urbain sur le site de Cataroux / Les Pistes.

- **Aménager la Liaison Urbaine Sud-Ouest (LUSO) en veillant à son intégration paysagère et environnementale** et en permettant une diversité des modes de déplacement (modes doux et/ou transports en commun).

- D'une manière générale, les aménagements devront permettre de **diminuer les nuisances sonores liées à la circulation** (qualité des revêtements employés, dispositifs anti-bruit...), en particulier au droit des voies express qui traversent les secteurs habités.



APPLICATION 2 : SUR LES BOULEVARDS URBAINS

- **Améliorer les conditions de circulation des transports en commun et des cyclistes** sur les grands boulevards urbains qui mènent au centre de Clermont-Ferrand : les avenues Raymond Bergougnan et du Limousin, l'avenue de la Libération, le boulevard Lafayette et la rue de l'Oradou, la rue Anatole France et l'avenue Edouard Michelin.

- Privilégier **une densité de construction**, en lien avec la desserte par le réseau de transport en commun, et l'**implantation d'activités en rez-de-chaussée** participant à l'animation urbaine.

- Améliorer les espaces publics au droit **des grands carrefours**, notamment les traversées piétonnes et le report modal.



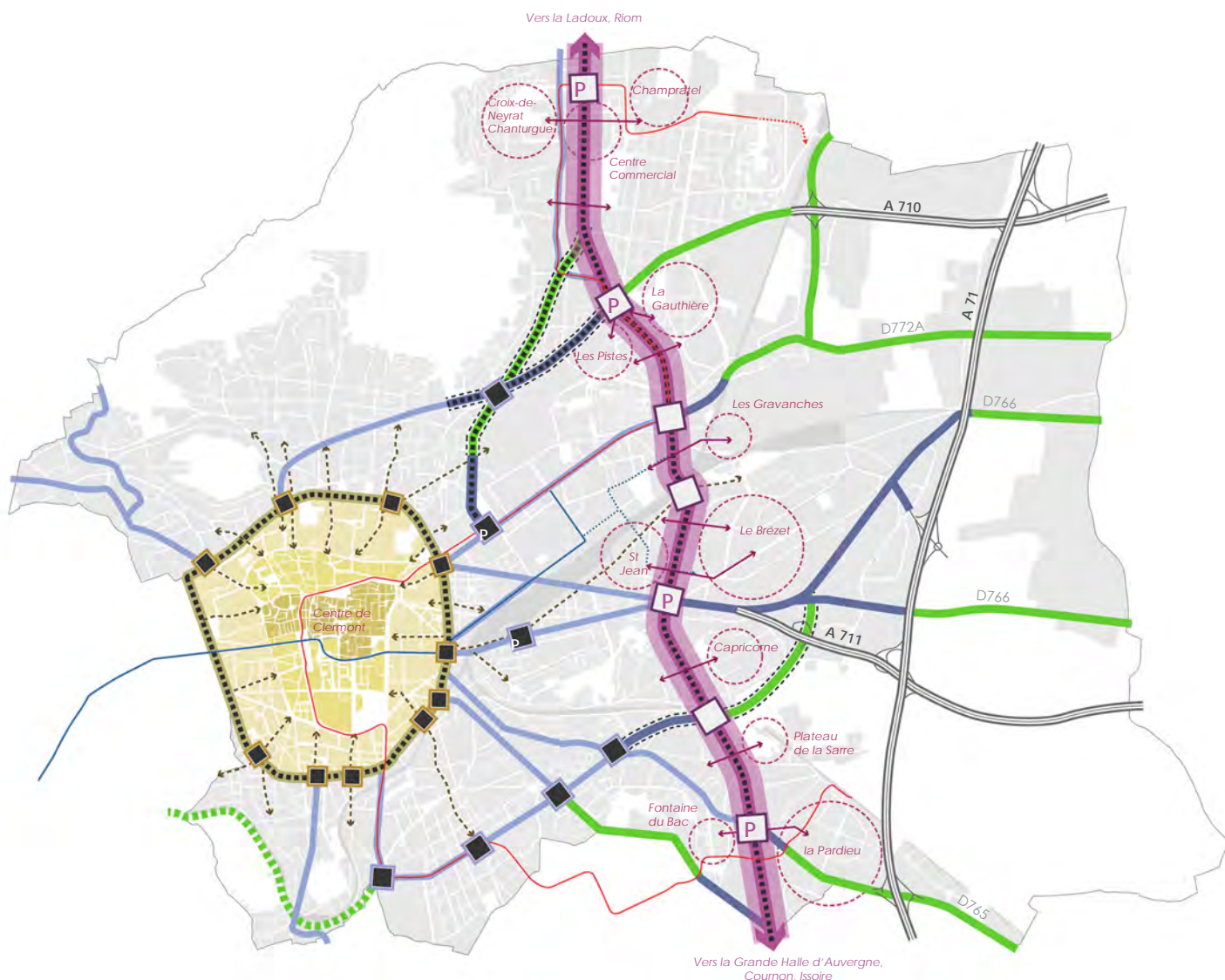
APPLICATION 3 : SUR LE CENTRE-VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Simplifier le schéma de circulation sur les boulevards de ceinture et proposer un traitement de l'espace public commun à l'ensemble des boulevards afin de **mettre en valeur leurs qualités patrimoniales** (alignements remarquables, architectures caractéristiques).


- Mettre en valeur **les portes du centre-ville** de Clermont-Ferrand par des aménagements qualitatifs (programme d'embellissement, plantations sur l'espace public).


- Organiser **un apaisement progressif de la circulation depuis les boulevards de ceinture jusqu'au Plateau**, en lien avec les capacités de stationnement et le gabarit des voies.


- **Améliorer les continuités vers les quartiers limitrophes** dans une logique d'extension du centre-ville (continuités de traitement dans les aménagements, itinéraires apaisés préférentiels, etc,...).



AXE DE LA RD 2009

 Intensification urbaine et amélioration des fonctionnalités de la voie tous modes : automobile, TCSP, modes doux

 Principaux sites de projet et de renouvellement urbain aux abords de la RD 2009

 Amélioration des traversées et des liaisons interquartiers de part et d'autre de la voie

 Grands carrefours et échangeurs à requalifier et renforcement de l'intemodalité

P Parking relais à créer / à renforcer


AXES D'ENTRÉE DE VILLE

 Voies express existantes


 Voies express à requalifier


 Façade végétale à préserver / à renforcer

 Façade urbaine à renforcer


 Liaison Urbaine Sud-Ouest : intégration paysagère et environnementale, diversité des modes de déplacements

BOULEVARDS URBAINS


 Boulevards urbains existants : intensification urbaine et renforcement de l'animation des rez-de-chaussée, amélioration des circulations douces et des transports en commun

 Mise en valeur des portes urbaines et renforcement de l'intemodalité

CENTRE DE CLERMONT

 Boulevards de ceinture : aménagements qualitatifs et réorganisation des circulations

 Apaisement progressif de la circulation

 Portes du centre-ville à mettre en valeur

 Traitement des continuités depuis / vers le centre-ville



APPLICATION 4 : SUR L'AXE DE LA RD 2009

A/ ORIENTATION GÉNÉRALE

L'axe de la RD 2009 est stratégique :

- **à l'échelle du territoire du Grand Clermont**, cet axe pourrait être le **support d'un transport en commun interurbain**, notamment le projet de bus express du "RER Clermontois", figurant au Plan de Déplacement Urbain (PDU) ;
- **à l'échelle de la ville de Clermont-Ferrand**, sa requalification participerait à la qualité des entrées de ville, autant qu'à une réduction des coupures du tissu urbain. Il est en effet marqué par un caractère routier, peu qualitatif et peu franchissable, alors que de nombreux projets de renouvellement, d'intensification ou de restructuration urbaine se trouvent de part et d'autre de la voie.

Ainsi l'orientation définit les intentions urbaines suivantes pour l'ensemble de la RD 2009 et ses abords :

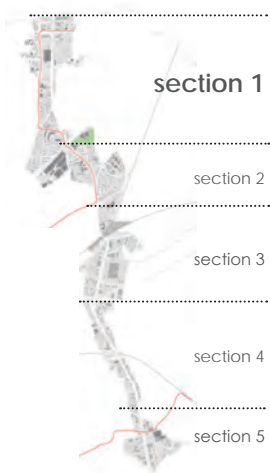
- **requalifier progressivement la voie** en renforçant le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement, comprenant la **réalisation sur le long terme d'une voie en site propre** dédiée au transport en commun ;
- améliorer les **qualités de l'espace public et les circulations piétonnes** (agrandissement ou création de trottoirs) et **végétaliser les abords de la voie**, en particulier par la plantation d'arbres ;
- **améliorer les fonctionnalités des grands carrefours et échangeurs**, pour la circulation automobile mais également les modes doux, notamment au droit de nouvelles intersections avec le maillage des Quartiers Métropolitains et les sentiers urbains. Un renforcement de l'intermodalité y sera systématiquement recherché ;
- **favoriser des programmes de constructions présentant une mixité des fonctions et une certaine densité bâtie** dans une logique d'optimisation du sol.

A ce titre, **les opérations d'ensemble de maisons individuelles ou groupées ne sont pas souhaitées** le long de la RD 2009 et **les programmes à vocation commerciale veilleront à développer des fonctions complémentaires** (bureaux, logements, équipements) et des **formes architecturales innovantes**, en rupture avec le modèle traditionnel sous forme de local dédié et isolé.

- **Réduire l'impact visuel des stationnements au sein des lots privés**, en privilégiant une réalisation "en ouvrage" (en souterrain, en silo, en toiture, à rez-de-chaussée) ou une implantation en fond de parcelle ou en cœur d'îlots.

B/ RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTES SECTIONS

L'axe de la RD 2009 n'est pas uniforme. Ainsi 5 sections peuvent être définies, répondant à des enjeux et des objectifs spécifiques :



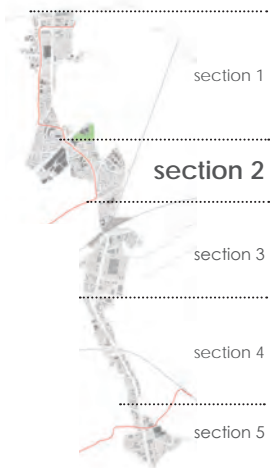
SECTION 1 "CLÉMENTEL" : de l'entrée de ville Nord au carrefour des Pistes.



Vue sur le Boulevard Clémentel depuis la rue du Pont Neyrat

Ce secteur offre des possibilités de mutation importantes. Il est parallèle au tracé du tramway sur la rue du Topilleur Sirocco. L'interface entre les deux axes devient ici un secteur stratégique avec un tissu urbain disposant de nombreuses possibilités de requalification. Il s'agit notamment :

- **d'améliorer l'insertion urbaine du centre commercial Nord et des projets d'aménagements commerciaux et récréatifs contigus.** Il s'agit de veiller à réduire les effets de coupures urbaines entre d'une part les quartiers Croix-de-Neyrat / Chanturgue, et d'autre part les quartiers Champratel / Les Vergnes, en permettant une continuité piétonne interquartier. De même, il s'agit de favoriser une mutualisation des aires de stationnement et l'aménagement de places dédiées à l'intermodalité et à l'autopartage, en particulier, dans le cadre de l'amélioration du carrefour d'entrée de ville en lien avec le tramway. Les aires de stationnement devront participer à la végétalisation du secteur par des plantations d'arbres et l'emploi de revêtements perméables ;
- **d'améliorer les qualités paysagères au droit du quartier de la Plaine** (programme de végétalisation des clôtures ou de l'espace public).



SECTION 2 "JOUHAUX" : du carrefour des Pistes au boulevard Auriol



Vue sur le Boulevard Jouhaux au droit de l'Hôtel de Région

Cette section, davantage urbaine et qualitative, bénéficie de la présence du tramway et de l'Hôtel de Région. Elle constitue un site stratégique de couture urbaine entre des tissus urbains aux différences très marquées (Montferrand, les grands ensembles de la Gauthière, le patrimoine industriel des Pistes). Il s'agit de :

- **requalifier le carrefour des Pistes**, afin de fluidifier la circulation, en cohérence avec la requalification de l'avenue Fernand Forest et les projets de renouvellement urbain sur le secteur des Pistes. À ce titre, l'emprise du parking relais pourrait être optimisée, afin de réduire les effets de coupures urbaines, et d'assurer **des continuités vers le quartier de la Gauthière** au travers d'aménagements qualitatifs ;
- de **préserver les alignements d'arbres existants** et développer une unité du paysage en direction de la Gauthière et les Pistes ;
- de favoriser la **restructuration urbaine au droit de l'intersection avec l'avenue de la République** (densification du bâti et développement de l'intermodalité).

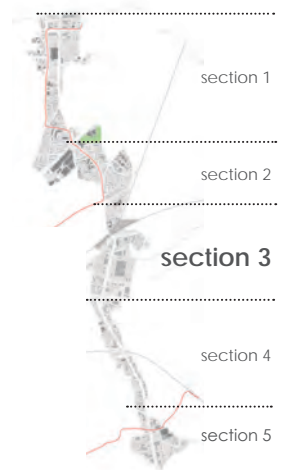
SECTION 3 "BRUGIÈRE-SAINT-JEAN" : de Montferrand à l'avenue de l'Agriculture



Vue sur le boulevard Saint-Jean

Cette section est à la fois la plus stratégique (intersections avec le parc linéaire et les Quartiers Métropolitains) et celle qui offre le plus d'opportunités de transformation urbaine (interfaces avec les sites de projet de Saint-Jean, de Jules Verne, avec le Brézet). Il s'agit :

- **d'améliorer le profil urbain sur l'avenue de Brugière** (intensification urbaine, implantation parallèle à l'axe de la voie...),
- d'étudier les possibilités d'**agrandissement du passage sous les voies ferrées**,
- de requalifier l'échangeur à l'intersection de l'avenue Jean Mermoz et d'**aménager la continuité du parc linéaire** en direction des Gravanches,
- **d'améliorer le profil urbain le long du boulevard Saint-Jean** et les traversées entre les quartiers Saint-Jean et le Brézet. Sur cette section, plus large qu'ailleurs, il s'agit de constituer un front bâti structurant et les constructions sont incitées à utiliser les hauteurs maximales autorisées par le règlement.
A ce titre, le vaste espace dédié au stationnement du centre commercial pourrait faire l'objet d'un projet d'optimisation en accueillant de nouvelles constructions en front de voie.
- **de réaménager l'échangeur avec l'avenue de l'Agriculture en lien avec le pôle multimodal** du site Jules Verne (extension de la ligne B, parking relais, sentier urbain).



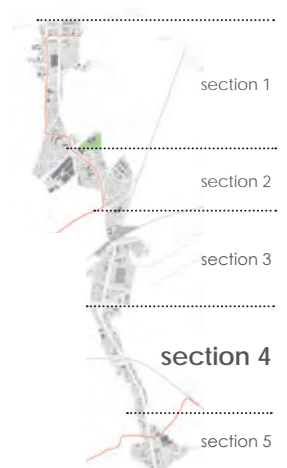
SECTION 4 "MOULIN-FLAUBERT" : du Brézet à la rue du Rassat



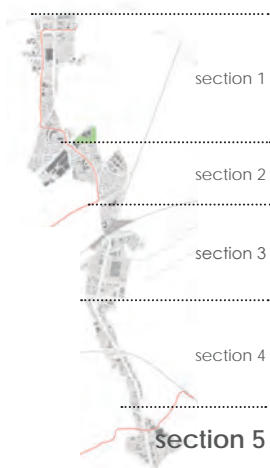
Vue sur le Boulevard Jean Moulin

Cette section est marquée par une faible occupation du sol malgré une certaine mixité des fonctions avec de l'habitat pavillonnaire, des bureaux et commerces. Il s'agit principalement d'intensifier l'urbanisation et de réduire les coupures entre les quartiers, en :

- **aménageant des continuités et des traversées** entre les quartiers de la Pradelle et le site de projet Guichard-Capricorne,
- améliorant les traversées au droit de l'échangeur avec le boulevard Jacques Bingen en **lien avec les sentiers urbains en direction du Puy de Crouel et le site de projet du Plateau de la Sarre**. A ce titre de nouvelles intersections sont à envisager afin de desservir le site de projet et les fonds de parcelles enclavés.



SECTION 5 "FLAUBERT SUD" : DU PLATEAU DE LA SARRE AU PONT D'AUBIÈRE

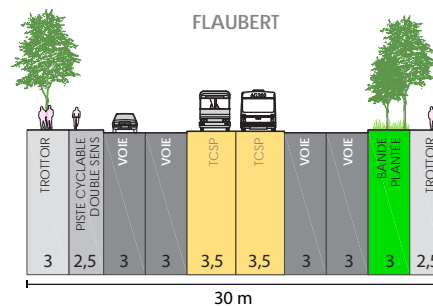
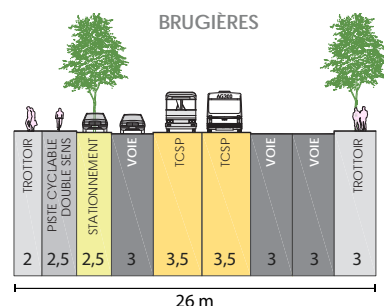
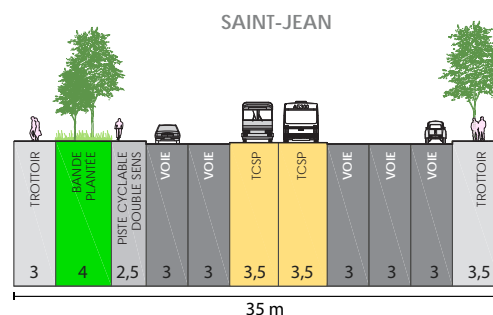
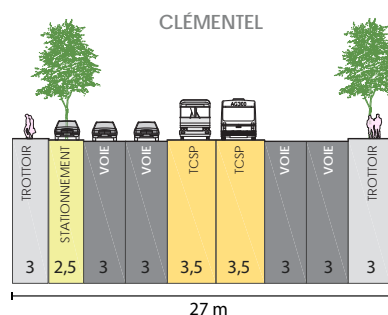


Vue sur la RD 2009 au droit de la zone commerciale Sud

Cette section, essentiellement commerciale, marque l'entrée Sud de la ville. Elle se révèle stratégique en participant à un ensemble plus large, allant des Cégeaux à la Pardieu, regroupant grands équipements et transports en commun structurants. Il s'agit :

- à l'instar du secteur commercial de l'entrée Nord, de veiller à **une meilleure insertion urbaine des implantations commerciales et à une réduction de l'impact visuel des stationnements**, pour lesquels il sera recherché une plus grande mutualisation et le développement de nouveaux services en mobilité ;
- de **développer une mixité des fonctions** au travers de la réalisation de logements et d'activités tertiaires et technologiques, en lien avec les pôles d'innovation de la Pardieu et des Cégeaux. L'apport de nouvelles fonctions doit participer à réduire les coupures urbaines de part et d'autre des axes présents dans le secteur (RD 2009, avenue de la Margeride, avenue Ernest Cristal) ;
- De **préserver et renforcer le caractère végétal** de l'entrée de ville au droit de la Pardieu et les continuités vertes en direction du Puy de Crouel, le long de l'Artière et en direction des Cégeaux.

EXEMPLES DE RECOMPOSITIONS POSSIBLES DE LA VOIE EN FONCTION DES LARGEURS PRÉSENTES



1.5 FRANGES URBAINES



PRÉSENTATION



TERRITOIRE CONCERNÉ

L'orientation Franges Urbaines concerne les espaces à l'interface entre ville et nature, qu'ils soient urbains autant que naturels ou agricoles, et plus particulièrement, les Côtes de Clermont et leurs quartiers limitrophes.



PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PADD

- **Protéger les espaces agricoles** en limitant l'extension urbaine, et en veillant à la compatibilité des usages et des formes de l'urbanisation limitrophe de l'agriculture.
- Accompagner **le réinvestissement des friches agricoles sur les Côtes**, notamment par le développement de la culture de la vigne, et soutenir la structuration de la filière viticole.
- **Soutenir le développement de circuits courts** et l'agriculture de proximité ainsi que la création de lieux-relais pour le renforcement des interactions ville/campagne.
- **Fédérer autour de l'alimentation**, notamment dans le cadre du partage des savoir-faire du pôle agrialimentaire, du développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.
- **Développer les espaces de partage autour de la nature.**
- **Protéger les coteaux et les pentes de l'urbanisation nouvelle.**
- **Affirmer la valeur du grand paysage de Clermont-Ferrand**, à la fois en préservant les vues depuis la ville vers les Puys et la plaine de la Limagne et en développant l'accessibilité du relief et les parcours en belvédère (sur les Côtes, Montjuzet, Crouel).

ORIENTATIONS / FRANGES URBAINES



PRINCIPES

Les espaces de franges urbaines sont également concernés par les orientations stratégiques précédentes :

- **Nature en ville et Biodiversité**, du point de vue de la préservation des écosystèmes mais également des aménagements pouvant contribuer à leur valorisation ;
- **Parc Linéaire et Sentiers Urbains**, au travers des itinéraires permettant de rejoindre la nature depuis la ville ;
- **Infrastructures et Entrées de ville**, au travers des objectifs de préservation des vues et d'insertion paysagère des grands axes.

Par ailleurs l'orientation de secteur Crouel / Plateau de la Sarre développe des intentions relatives à la transition entre ville et nature sur ce site de frange urbaine.

La présente orientation stratégique Franges Urbaines s'organise autour de trois volets d'action complémentaires aux orientations précédemment citées :

- **le développement de l'agriculture** périurbaine et de proximité,
- **l'insertion paysagère et écologique des constructions** sur les pentes,
- **l'accessibilité aux espaces de nature** et le développement de nouveaux usages.

DÉVELOPPER L'AGRICULTURE



Vignes sur le site de Sabourin



Friches sur les Côtes : espace de reconquête de la viticulture



INRA



Vergers sur les Ormeaux

DÉVELOPPER LES CHEMINEMENTS ET LES ESPACES DE PROXIMITÉ



Sentiers sur les côtes



Aire de jeux à l'interface ville-nature

VEILLER À L'INTEGRATION DES CONSTRUCTIONS DANS LEUR ENVIRONNEMENT



Construction en contact avec la viticulture



Constructions sur les Côtes



APPLICATION 1 : DÉVELOPPER LA VITICULTURE ET L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Les franges urbaines de Clermont-Ferrand disposent d'un potentiel important de reconquête de friches agricoles pour la mise en œuvre de nouveaux projets viticoles ou maraîchers.

• **Développer la viticulture sur les Côtes de Clermont**, notamment sur les espaces enrichis situés autour du Puy de Chanturgue identifiés comme " zones viticoles à protéger" dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il s'agit :

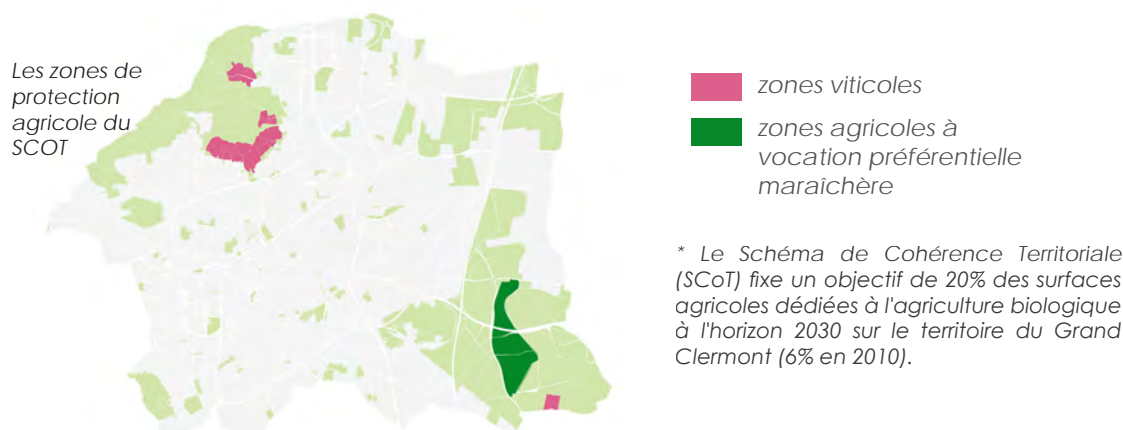
- de favoriser les regroupements parcellaires,
- de mutualiser les constructions nécessaires au fonctionnement des exploitations et de veiller à leur insertion dans les sites. Les constructions devront respecter le caractère naturel de leur environnement **en privilégiant l'utilisation de matériaux naturels** (bois, pierre),
- **d'améliorer l'accessibilité des engins agricoles** et des animaux de traits, par l'aménagement d'accès praticables tout en veillant à leur mutualisation avec les axes de promenade (Cf. "chemin des vignes" application 2),
- de réaliser un équipement de type "maison du vin" contribuant à la valorisation de la filière et de l'appellation AOC Côtes d'Auvergne, localisé préférentiellement entre les Côtes et le centre historique de Clermont (réutilisation des caves et galeries souterraines du Plateau pour la vinification).
- de contribuer à la valorisation de la filière "bio", conformément aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)*.

• **Développer le maraichage et les cultures vivrières**, notamment :

- **sur les Côtes**, autour des jardins vivriers et vergers existants et sur les espaces enrichis en complément du développement de la viticulture.
- **sur le site des Ormeaux**, en préservant les vergers et les jardins familiaux,
- dans le **secteur d'Anzelle**, correspondant aux zones agricoles à vocation préférentielle maraîchère du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- **au droit des cheminements et des points d'accès à la nature depuis la ville**, en particulier pour le développement de projets collectifs (vergers publics, jardins associatifs, etc...),
- en développant les lieux-relais entre la production et la vente ou consommation de l'agriculture locale (vente en directe, vente à la cueillette, marchés de proximité,...).

Il s'agit également de préserver autant que possible les terrains cultivés présents dans l'espace urbain.

La mise en oeuvre de projets agricoles pourra notamment s'appuyer sur les savoir-faire développés dans les pôles de recherche et d'enseignement, les filières d'excellence en matière agrialimentaire et de nutrition présentes dans l'agglomération.





APPLICATION 2 : VEILLER À L'INSERTION PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE DES CONSTRUCTIONS

Les constructions situés dans les espaces urbains de frange doivent prendre en compte le caractère spécifique de leur localisation vis-à-vis :

- de leur position stratégique au regard de l'objectif de faire entrer la nature en ville et de permettre la circulation de la biodiversité,
- de l'impact sur les paysages liés à la présence des pentes.

Il est ainsi défini les orientations suivantes :

- **sur les formes bâties**

- Lorsqu'elles sont situées sur les pentes avec une forte visibilité à l'échelle de la ville, les constructions devront privilégier des gabarits limitant leur impact sur le grand paysage. Les programmes de logements collectifs ou de maisons individuelles groupées devront **éviter les "effets de barres" avec de longs linéaires bâtis parallèles aux lignes topographiques**, en organisant une segmentation réelle ou visuelle des différents volumes.

- **sur l'implantation des constructions**

- Les constructions devront privilégier une implantation et des aménagements permettant une continuité de nature sur la parcelle en **respectant la trame des jardins des parcelles** avoisinantes et en laissant les fonds de parcelles libres de constructions lorsqu'ils sont en contact avec des espaces naturels ou agricoles.

- Les constructions devront s'adapter à la pente, **en limitant le plus possible les modifications de terrain** (remblais et décaissements), par exemple en privilégiant des systèmes en paliers ou sur pilotis. En cas de terrassement, il sera recherché une bonne répartition entre les volumes des déblais et des remblais.

- La **position du garage ou des stationnements** devra être adaptée aux accès du terrain, pour limiter la présence visuelle des voies carrossables et les systèmes de rampes (privilégier les accès directs depuis la rue ou l'intégration des stationnements au volume de la construction,...).

- **sur les aménagements**

- Les aménagements devront limiter l'imperméabilisation des sols et veiller **au bon écoulement des eaux de ruissellement**, notamment au droit des murs de soutènements, terrasses ou paliers.

- Les **clôtures** au contact des espaces naturels et agricoles, ou des jardins des parcelles avoisinantes, devront être végétalisées et présentées une porosité permettant la circulation de la petite faune (petits mammifères, reptiles, amphibiens...). La constitution de haies devra présentée une variété dans les essences utilisées afin d'éviter les " murs verts" uniformes (exemple : linéaire de thuyas).

- Les linéaires de **murs en pierre** présents sur les voies et les chemins menant aux Côtes de Clermont sont à préserver ou à poursuivre.

- Les **murs de soutènement** devront privilégier l'emploi de matériaux naturels (pierre, bois,...) et devront être végétalisés lorsque le projet le permet (végétalisation verticale, murs doublé d'une haie vive,...).

Il s'agit d'améliorer l'accessibilité aux espaces naturels et agricoles depuis la ville et de développer des usages au droit des accès et des cheminements sur le site des Côtes de Clermont, au travers des orientations suivantes.

- **Améliorer l'aménagement des points d'accès** vers les Côtes depuis les différents quartiers des Franges Urbaines, en lien avec la constitution des sentiers urbains et au droit des sentiers "d'ascension" existants et projetés (mobilier urbain, signalétique,...).

Les aménagements pourront notamment comprendre des stationnements, en nombre limité, et réalisés avec des revêtements perméables (type gravier).

- **Développer de nouveaux usages**

Les points d'accès à la lisière entre ville et nature sont des lieux privilégiés pour le développement d'usages pédagogiques (information, sensibilisation), récréatifs (aire de jeux), sportifs (parcours de santé) ou liés à l'agriculture de proximité.

Sur les hauteurs et le long des cheminements, il sera recherché la mise en valeur des sites archéologiques (Puy de Chanturgue, Plateau des Côtes de Clermont) ou des espaces remarquables du point de vue de la biodiversité (Puy de Var).

- **Aménager et conforter les cheminements**

Il s'agit de poursuivre le maillage des chemins de promenade et d'en améliorer la praticabilité et la lisibilité des itinéraires :

- sur les sentiers d'ascension ou de montée depuis la ville vers les points hauts,
- au travers de la constitution de parcours "en belvédère" continu. A ce titre une réflexion doit être engagée sur les axes de liaisons manquants à mettre en œuvre (depuis l'écoquartier de Trémonteix, de part et d'autre de la rue de Blanzat le long de la ravine, entre le chemin de Fontbeloux et le Puy de Var), ainsi que le tour du sommet du Plateau de Chanturgue.
- par la création, en concertation avec les viticulteurs, d'une "promenade basse" autour du Puy de Chanturgue permettant à la fois l'accès de tous aux sites des Côtes (chemin parallèle aux courbes topographiques, faiblement pentés,...) et la desserte des parcelles viticoles : "le chemin des vignes". Cette même logique pourrait être appliquée au secteur de la Mouchette qui dispose également d'un fort potentiel de développement agricole.

SCHÉMA DE PRINCIPE

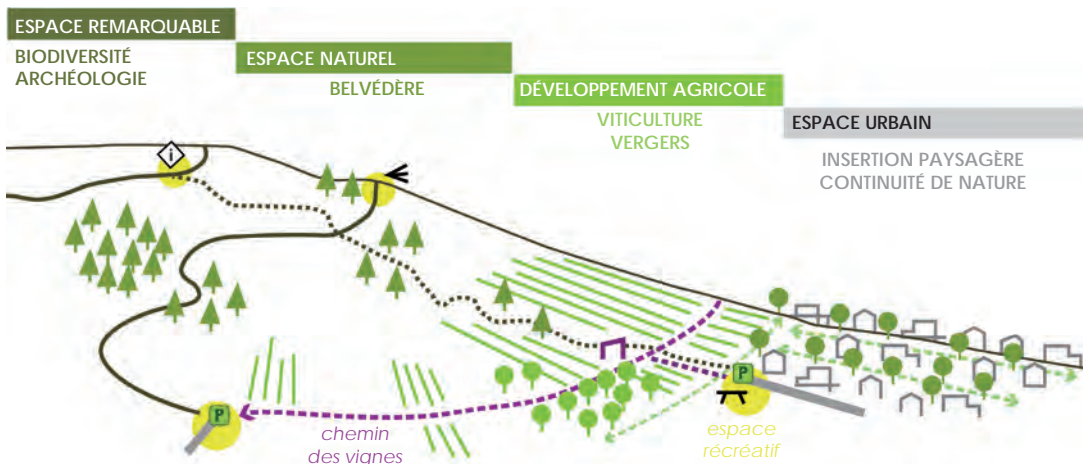
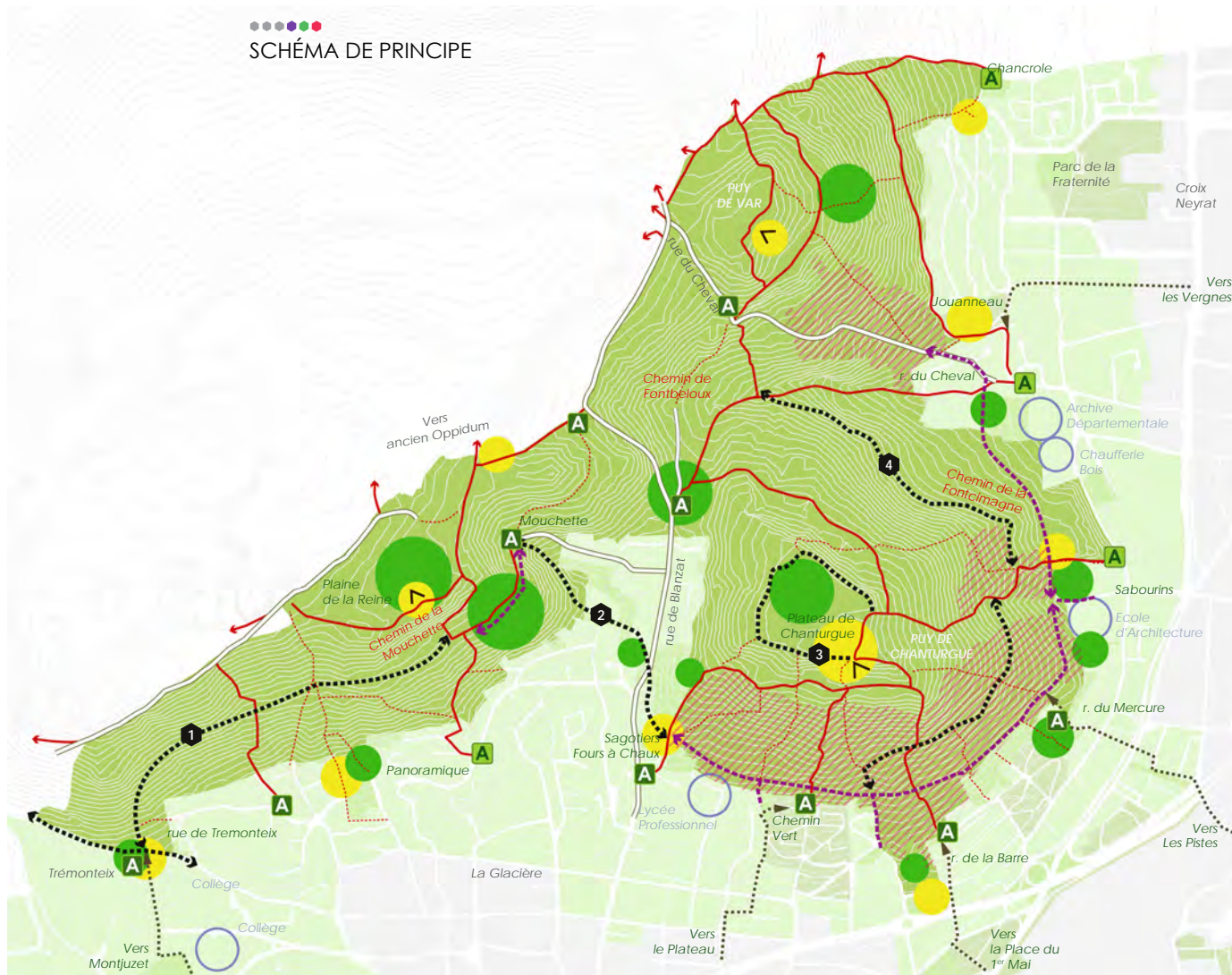


SCHÉMA DE PRINCIPE



LES ESPACES ET USAGES

- Espaces naturels et agricoles des Côtes de Clermont
- Espace urbain des Franges
- Zone de protection agricole du SCOT : développement de la viticulture
- Autres sites stratégiques pour le développement de la viticulture, l'agriculture de proximité et le pastoralisme
- Développement des fonctions récréatives ou pédagogiques
- ◀ Mise en valeur du panorama
- Principaux équipements présents à proximité des Franges
- Sentiers urbains

LES CHEMINEMENTS

- Principales voies carrossables
- sentiers existants à conforter,
- autres sentiers d'accès (les montées)
- Axes de liaisons et promenades belvédère à imaginer
- 1 Liaison Trémonteix - Les Côtes
- 2 Liaison Les Côtes - Chanturgue
- 3 Tour du Plateau de Chanturgue
- 4 Liaison Fontcimagne - rue du Cheval
- Axes de liaisons à imaginer
les chemins des vignes : Promenade basse et fonctionnalités agricoles
- A Accès existants à conforter
- A Autres accès potentiels à développer

2. ORIENTATIONS DE SECTEURS



CHANTURGUE - BÉDAT

GUICHARD / CAPRICORNE

CROUEL / PLATEAU DE LA SARRE

KESSLER / MURAILLE DE CHINE

HOTEL DIEU

ÎLOT DU GALET

CHATEAUBRIANT / BREGUET / BEAUPEYRAS / SULLY

●●●●●●●●
CONTEXTE

Ce vaste secteur comprend différents sites de projets et de transformation urbaine :

- le secteur Neyrat, entrée de ville qui s'articule autour de la RD 2009 et de l'axe du tramway, avec une forte présence commerciale et des îlots en cours de restructuration,
- le secteur Champratel, faisant l'objet d'un programme de renouvellement urbain et d'un écoquartier résidentiel en cours de réalisation,
- le secteur des Vergnes, constitué de grands ensembles, pour lequel un projet de renouvellement urbain est programmé.

Il s'agit principalement d'assurer une cohérence d'ensemble de l'urbanisation sur ces sites, notamment au regard des continuités du maillage et des cheminements ainsi que de la transition avec les espaces naturels et agricoles limitrophes.

●●●●●●●●
ORIENTATIONS

• **Poursuivre la structuration du maillage**, dans une logique de continuités des axes circulés ou doux, entre les différents secteurs. A ce titre, le maillage des sentiers urbains et des cheminements devra permettre d'irriguer les quartiers en direction du quartier de la Plaine, des Côtes, et de la Plaine du Bédât.

• **Renforcer l'intermodalité et améliorer l'insertion urbaine des espaces de stationnement :**

- en poursuivant les réflexions sur la création d'une halte ferroviaire aux Vergnes,
- en développant des pôles d'échanges au sein des différentes places urbaines à qualifier,
- en renforçant la présence végétale et l'utilisation de revêtements perméables au sein des grandes emprises de stationnement présentes ou en projet, notamment aux abords du stade et de part et d'autre du centre commercial.

• **Mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain** répondant aux spécificités des secteurs, à savoir :

- sur le secteur Neyrat, situé sur l'axe de la RD 2009, une intensification urbaine en développant notamment les activités tertiaires et en diversifiant le secteur commercial avec l'implantation de services liés aux loisirs et à la culture. Les nouveaux grands équipements commerciaux ou de loisirs devront veiller à la qualité de leur insertion urbaine en veillant à la continuité des cheminements piétons et en réalisant des stationnements en superstructure ;
- sur le secteur Champratel, la réalisation d'un écoquartier à vocation résidentielle avec une diversité de typologies bâties ;
- sur le secteur des Vergnes, un programme de renouvellement urbain, avec notamment un développement de l'offre en logements privés et la mise en valeur des espaces publics et des éléments remarquables du patrimoine (Château des Vergnes) et du paysage (alignements d'arbres).

• **Assurer les qualités paysagères et les continuités de nature**, sur ce secteur de frange urbaine, limitrophe de la plaine du Bédât, de la cité jardin de la Plaine, du stade Leclanché et des parcs de la Fraternité et des Vergnes. Les grandes continuités de nature à préserver ou à créer sont à intégrer dans la conception des projets, sur les espaces publics ou au sein des îlots privés.

De même la frange paysagère présente le long de la limite communale est à valoriser par le maintien de fonctions récréatives ou liées à l'agriculture de proximité (jardins vivriers).



- | | | | |
|---|--|--|---|
|  | LES VERGNES
projet de renouvellement urbain : renforcement de l'offre en logements privés |  | espace public majeur à qualifier : développement de l'intermodalité |
|  | CHAMPRATEL
projet de renouvellement urbain et écoquartier en cours |  | parking de proximité à conforter |
|  | NEYRAT
îlots urbains à structurer : mixité des fonctions urbaines |  | création d'une halte ferroviaire |
|  | entrée de ville : façade urbaine à structurer |  | sentier urbain et principaux cheminements à créer, à préserver |
|  | îlot mixte : commerces, bureaux, équipements de proximité, dont : |  | grandes continuités de nature à préserver et à créer, notamment en lien avec le projet de parc linéaire |
|  | implantation possible entre 0 et 10 mètres (Champratel) |  | frange paysagère à valoriser, dont : |
|  | pôle Culture/loisirs à créer |  | équipements sportifs |
|  | mutualisation des stationnements en superstructure |  | jardins vivriers |
|  | maillage : voies principales à créer et à restructurer |  | projet d'extension du stade G. Montpied |
|  | principe de voies secondaires |  | stationnements à requalifier ou à créer : aménagements paysagers |
|  | requalification RD 2009 |  | stationnements mutualisés |
|  | axes de désenclavement à haute intégration environnementale |  | élément de patrimoine à mettre en valeur |
| | |  | espaces verts existants |



CONTEXTE

Ce secteur périphérique est essentiellement composé de maisons individuelles et de jardins vivriers installés sur de grandes parcelles en lanières. Ce tissu pavillonnaire assez lâche est ceinturé par de grands axes routiers et un tissu d'activités commerciales et industrielles qui l'isole du reste de la ville. L'enjeu est de permettre une urbanisation des cœurs d'îlots et des fonds de parcelles qui soit précautionneuse du site et de son caractère stratégique vis-à-vis des continuités de nature et du paysage.



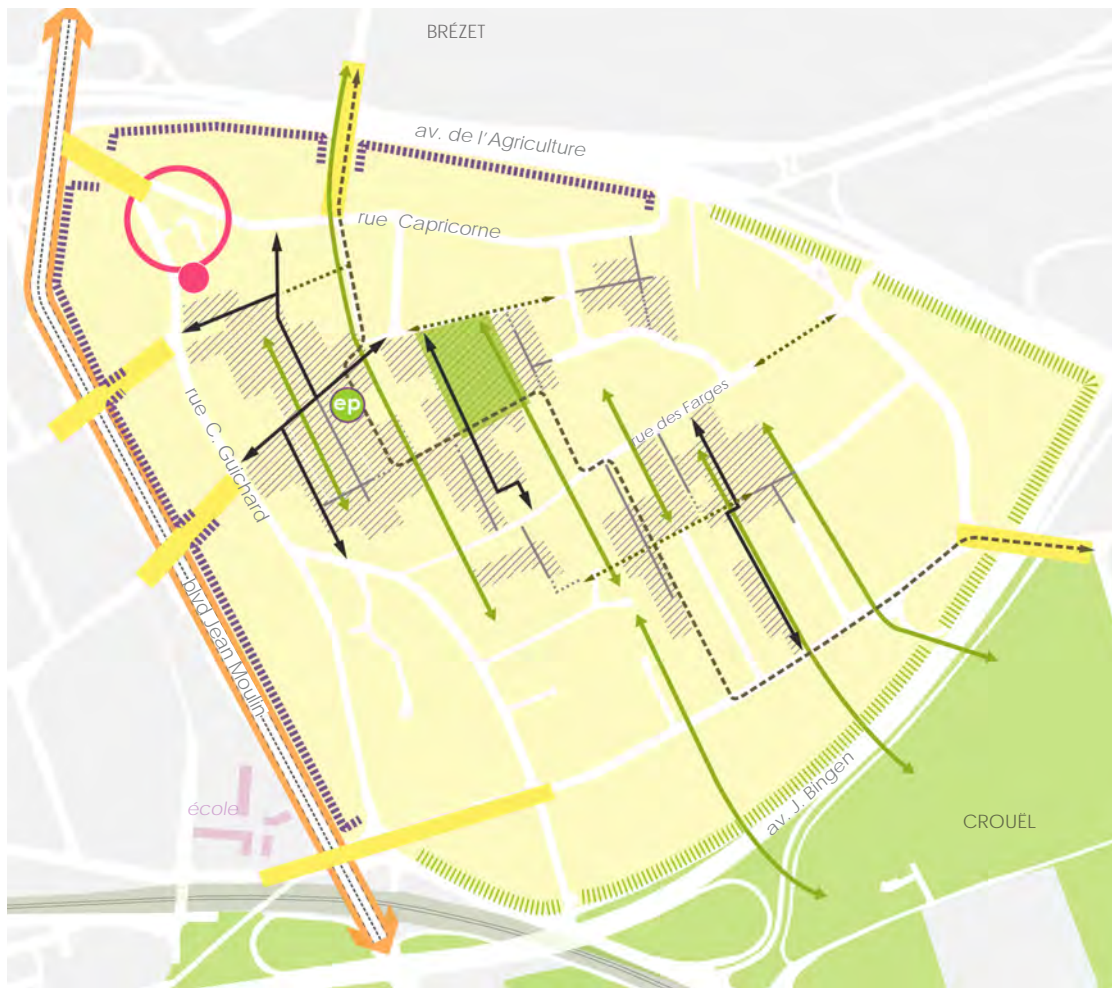
ORIENTATIONS

- **Urbaniser les cœurs d'îlots et fonds de parcelles** par une typologie de maisons de ville et logements individuels groupés comportant des espaces de jardins privés et de jardins vivriers. Ces espaces verts pourront s'appuyer sur la trame végétale existante afin de maintenir des continuités de nature et de paysage à travers l'ensemble du site et se prolongeant en direction du secteur de Crouel limitrophe.
- **Organiser une desserte des constructions** par un système composé d'impasses, de sentes et venelles limitant la circulation de transit au cœur du quartier. Les dessertes automobiles devront être conçues de manière à réduire leur impact visuel et environnemental (faible largeur, utilisation de revêtements perméables...) et seront limitées par une mutualisation des accès et des stationnements. A ce titre, l'aménagement de desserte sur fond voisin et les découpages parcellaires en drapeau devront préalablement faire l'objet d'une réflexion sur les possibilités de mutualisation des accès avec les terrains limitrophes.
- **Organiser un maillage doux**, permettant la traversée des cœurs d'îlots, notamment la création d'un «sentier urbain» permettant de relier le Brézet à Crouel. Un petit espace collectif de proximité (aire de jeux, espace de détente ou de rencontre...) pourra être aménagé en lien avec le sentier urbain.
- **Organiser le maillage viaire en entrée de secteur**, notamment par le prolongement de la rue de la Source et la création d'un axe reliant la rue du Capricorne à la rue Claude Guichard.

De même, les connexions avec les quartiers limitrophes devront être améliorées par une requalification des espaces publics permettant la traversée des grands axes routiers (boulevard Jean Moulin, avenue de l'Agriculture et Jacques Bingen), notamment en lien avec les équipements scolaires, les commerces de proximité et les espaces de nature.

• Mettre en valeur les franges du site :

- en préservant le tissu ancien présent au niveau de la pointe constituée par les rues Guichard et Capricorne, en particulier le patrimoine remarquable de l'ancienne léproserie ;
- en reconstituant un front bâti qualitatif le long de l'avenue de l'Agriculture et du boulevard Jean Moulin. Le long de ce tronçon de la RD 2009, il sera recherché l'implantation de bureaux et logements collectifs, pouvant comporter des surfaces commerciales à rez-de-chaussée ;
- Préserver et développer les façades végétales au droit des axes routiers (A711 et boulevard Jacques Bingen).



- îlot urbain à structurer
- cœur d'îlot à urbaniser : typologie de maisons de ville et logements individuels groupés avec espaces de jardins
- espace vert à conserver et à valoriser, avec accès piétons
- principe de continuités de nature et de paysage
- façade urbaine à structurer
- façade végétale à préserver, à développer
- tissu ancien à préserver
- élément de patrimoine à mettre en valeur
- équipement existant
- maillage à créer
- principe de desserte en impasses et venelles reliées par des cheminements doux
- traversée du site par un sentier urbain....
- ep ... et réalisation d'un espace de proximité complémentaire
- autres continuités douces à créer ou à préserver
- espace public et traversées à améliorer
- requalification RD 2009

**CONTEXTE**

Ce secteur de frange urbaine est stratégique vis-à-vis de l'entrée de la nature en ville et de la qualité paysagère des lisières avec les espaces naturels et agricoles. Il comporte notamment deux sites à forts enjeux :

- le site du Plateau de la Sarre, îlot enclavé entre les voies ferrées et la RD 2009 occupé sur des franges par un tissu mixte entre activités commerciales et habitat individuel diffus, et en son centre, par des espaces de jardins et de friches ;
- le site de Crouel, marqué par un relief caractéristique (le Puy de Crouel), la présence de grandes infrastructures routières et d'un paysage composite associant espaces cultivés, activités artisanales, habitat diffus et le cimetière de Crouel.

**ORIENTATIONS**

- **Désenclaver le site du Plateau de la Sarre** par un maillage viaire interne se raccordant au boulevard Gustave Flaubert (RD 2009) et à la rue des Courtiaux.

La réalisation d'accès depuis l'allée du Pont de la Sarre n'est pas souhaitée, le caractère champêtre de cette voie devant être préservé dans le cadre de la mise en œuvre du parc linéaire et des sentiers urbains, avec une continuité douce le long des voies ferrées en direction de la campagne.

De même, les carrefours et traversées en direction des quartiers limitrophes devront être améliorés, notamment au droit de l'échangeur avec le boulevard Jacques Bingen.

- **Urbaniser le site du Plateau de la Sarre :**

- en restructurant le tissu urbain aux abords de la RD 2009 (commerces, bureaux, logements collectifs),
- par des typologies moins denses en cœur de site et en direction des voies ferrées, avec un tissu de logements individuels groupés ou de maisons de ville disposant d'espaces de jardins.

Dans les deux cas, les aménagements devront être conçus de manière à permettre des continuités de nature et de paysage depuis la RD 2009 en direction de Crouel (traitements des cœurs d'îlots, des espaces extérieurs, trame des jardins...) et devront prendre en compte les vues sur le grand paysage.

Les franges du site le long de l'allée du Pont de la Sarre devront constituer une façade végétale importante et accueillir des espaces verts de proximité (jardins vivriers, espaces de détente ou de jeux...).

- **Assurer des transitions paysagères et des continuités sur le site de Crouel :**

- en préservant les espaces cultivés existants et en développant une agriculture de proximité sur les terrains situés entre l'avenue Jacques Bingen et la partie urbanisée du site, tout en conservant les lisières boisées,
- en assurant une porosité du tissu bâti sur les terrains urbanisés permettant des continuités de nature et de paysage,
- en renforçant la présence végétale au sein du cimetière et à ses abords ainsi qu'au droit des infrastructures routières et des délaissés de l'échangeur,
- en créant des accès au Puy de Crouel, en lien avec les sentiers urbains,
- en affirmant le caractère remarquable de l'espace naturel du Puy de Croueël par une gestion précautionneuse du site Natura 2000.



- ilots urbains à structurer, dont :
- cœur d'îlot : typologie de maisons de ville et logements individuels groupés avec espaces de jardins
- tissu urbain mixte (commerces, bureaux logements collectifs)
- et façade urbaine à structurer sur la RD 2009
- secteur urbanisé du site de Crouel : faible empreinte bâti et porosité du paysage
- maillage à créer
- carrefours et traversées à améliorer
- requalification RD 2009
- sentier urbain
- renforcement de l'accessibilité au Puy de Crouel
- A point d'accès au site
- ep espace de proximité en lien avec les sentiers urbains (aménagements paysagers, jardins vivriers,...)
- principe de continuités de nature et de paysage au travers des ilots urbains et des infrastructures
- façade végétale à préserver et à développer au droit des infrastructures et des sentiers urbains
- cimetière de Crouel : renforcement de la présence végétale et paysagement des abords
- Puy de Crouel : espace naturel à préserver et à valoriser
- espaces cultivés en zone naturelle à préserver ou à créer : développement d'une agriculture de proximité



CONTEXTE

Ce secteur constitue une transition entre le centre de Clermont-Ferrand et le quartier Saint-Jacques, avec des formes urbaines très diverses, passant d'un tissu historique à un urbanisme de grands ensembles. Il est marqué par des coupures importantes liées au relief et aux infrastructures ferroviaires et routières (viaduc).

Il comprend de nombreuses emprises mutables ou à restructurer :

- les îlots en friche, situés entre les rues Kessler et Rabanese, pour lesquels des orientations ont déjà été définies dans le cadre de l'ancienne Zone d'Aménagement Concerté Kessler Rabanese,
- les grands ensembles constitués de la «Muraille de Chine» et de la barre située allée des Dômes, dont les restructurations (réhabilitation ou démolition) sont envisagées dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine),
- les îlots situés de part et d'autre de la voie ferrée, notamment l'ancien site de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture.

Ce secteur bénéficie de la présence de nombreux équipements culturels, sportifs et universitaires ainsi que du tramway. Situé entre le centre de Clermont-Ferrand et le campus des Cézeaux, il constitue un site pivot stratégique pour le développement de la vie étudiante clermontoise (enseignement, logements, services et équipements).



ORIENTATIONS

- **Planter de nouvelles constructions le long de la rue Rabanese**, selon le principe de cinq séquences homogènes d'un point de vue morphologique et architectural avec une alternance entre des éléments bas et des émergences plus hautes afin de recréer un profil urbain singulier, assurant la transition entre tissu historique et périphérique.
- **Créer des espaces publics de proximité** en relation avec chaque séquence, qui permettent des micro porosités dans le tissu urbain et l'articulation entre différentes mobilités avec notamment **la rue Kessler qui devient le support d'un mail piéton** et la réalisation d'une place urbaine face à l'école des Beaux-Arts en mettant en valeur le bâti patrimonial de la Tour Blaise Pascal.
- **Mettre en œuvre un programme de rénovation urbaine sur la «Muraille de Chine»** et la tour attenante. En cas de démolition, de nouvelles constructions pourront être envisagées sur le site à condition de laisser des respirations et des transparences depuis le haut du coteau. Il s'agit notamment de laisser libre un espace en belvédère dans la continuité de la place George Sand et de permettre des accès vers l'espace vert du coteau.
- **Permettre la création d'une grande continuité**, reprenant le principe des sentiers urbains, depuis le jardin Lecoq jusqu'à l'axe aménagé de la rue George Rissler. Il s'agit notamment d'aménager une continuité douce sur l'ancien site de l'école d'architecture, depuis le parvis des Beaux-Arts jusqu'au viaduc.
- **Améliorer le traitement et les fonctionnalités du viaduc :**
 - en qualifiant des espaces sous-viaduc (traitement paysager, nouvelles constructions...),
 - en permettant un accès piéton depuis l'espace vert du coteau, la rue du Pont Saint-Jacques et les quais de la halte ferroviaire.
- **Requalifier les accès à la halte ferroviaire** et renforcer l'intermodalité autour de la station (vélos en libre-service, cheminement vers les autres transports en commun...).
- **Restructurer progressivement les îlots bâtis** entre les boulevards de ceinture et l'espace vert du coteau :
 - en réaffirmant des façades urbaines sur le boulevard Côte Blatin et la rue du Pont Saint-Jacques, notamment en limitant la visibilité des stationnements,
 - en organisant **des continuités vertes et des porosités visuelles**, entre l'espace vert du coteau et les voies ferrées, entre les voies ferrées et le boulevard Côte Blatin,

- en laissant libre de constructions ou en végétalisant les fonds de parcelles limitrophes de l'espace vert du coteau et des talus ferroviaires (continuité de biodiversité),
- en réaménageant les espaces de stationnement joutant les lieux de nature en y accentuant la présence végétale.

SCHÉMA DE PRINCIPE



EXISTANT	ORIENTATIONS	
espace vert du coteau	îlots urbains à restructurer	continuité verte et porosité visuelle à créer
autres espaces verts	principe d'implantation des constructions	principe d'extension de l'espace vert ou d'intégration des stationnements existants
équipements	façade urbaine à structurer	continuité douce à créer, à valoriser
tramway A	façade végétale à créer, à préserver, notamment au droit des talus ferroviaires (espaces de biodiversité)	amélioration du traitement et des fonctionnalités du viaduc
	épaisseur potentielle pour une reconstruction en tenant compte de la visibilité sur la ville historique	requalification de la halte ferroviaire et renforcement de l'intermodalité
	espace public à créer, à requalifier, à valoriser	point nodal d'intermodalité
	élément de patrimoine à mettre en valeur	

●●●●●●●●
CONTEXTE

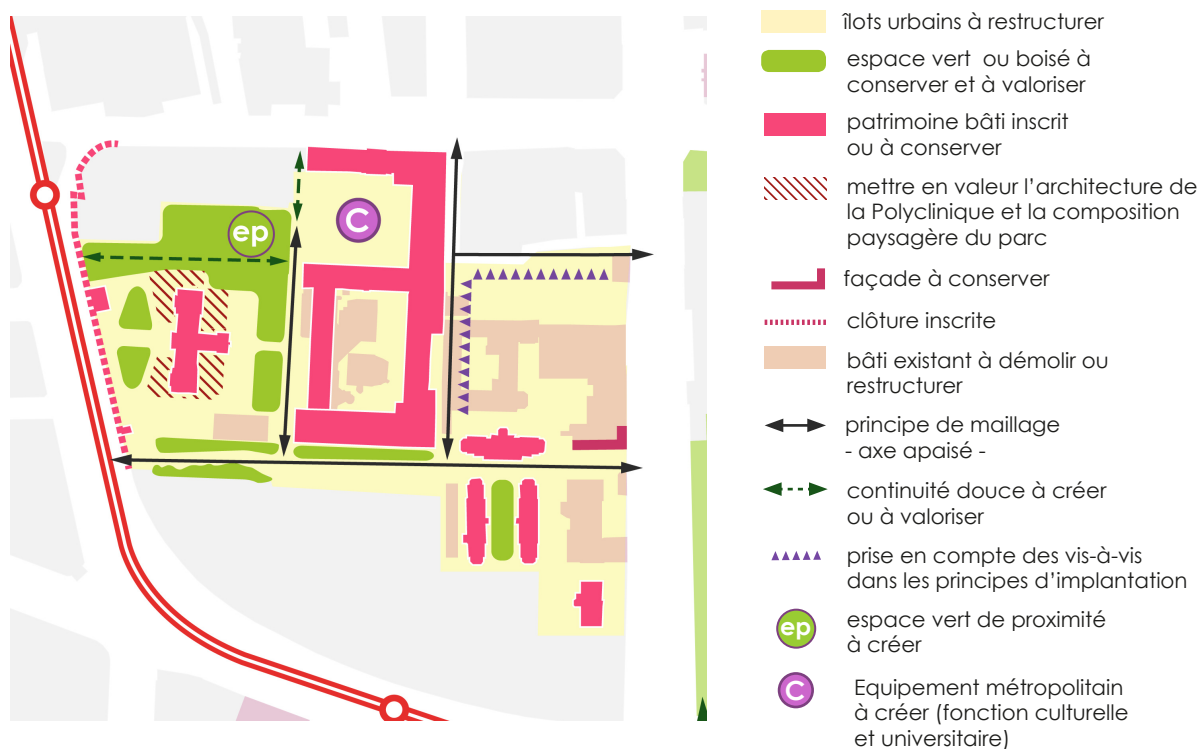
D'une superficie de 4,5 ha et composé de nombreux monuments historiques, espaces verts et voiries internes, le site de l'ancien Hôtel Dieu, désaffecté en 2009, est un vaste îlot situé en centre-ville, entre la place de Jaude, la place des Salins et le jardin Lecoq.

L'objectif de cette OAP est d'organiser la restructuration du site dans le respect de son identité, de sa couverture végétale et de son insertion dans l'environnement urbain avoisinant.

●●●●●●●●
ORIENTATIONS

- **Permettre la valorisation du patrimoine historique** par la réutilisation et la mise en valeur des bâtiments préservés ainsi que par l'exigence de qualité architecturale et de bonne **insertion des nouveaux bâtiments à créer**.
- **Préserver la couverture végétale** par le maintien des espaces verts existants, la création d'un jardin public accessible aux clermontois et le développement de continuités végétales en lien avec le jardin Lecoq.
- **Mettre en œuvre un programme de mixité sociale et de mixité fonctionnelle** exigé par le positionnement stratégique en cœur de ville du site et accueillir un équipement métropolitain relevant des fonctions culturelles ou universitaires.
- **Permettre l'ouverture du site sur la ville** par la création d'un maillage apaisé permettant sa traversée. Il s'agit notamment de créer un axe qualitatif reliant le boulevard Charles de Gaulle à l'avenue Vercingétorix, et plus largement la place de Jaude au jardin Lecoq.

SCHÉMA DE PRINCIPE





CONTEXTE

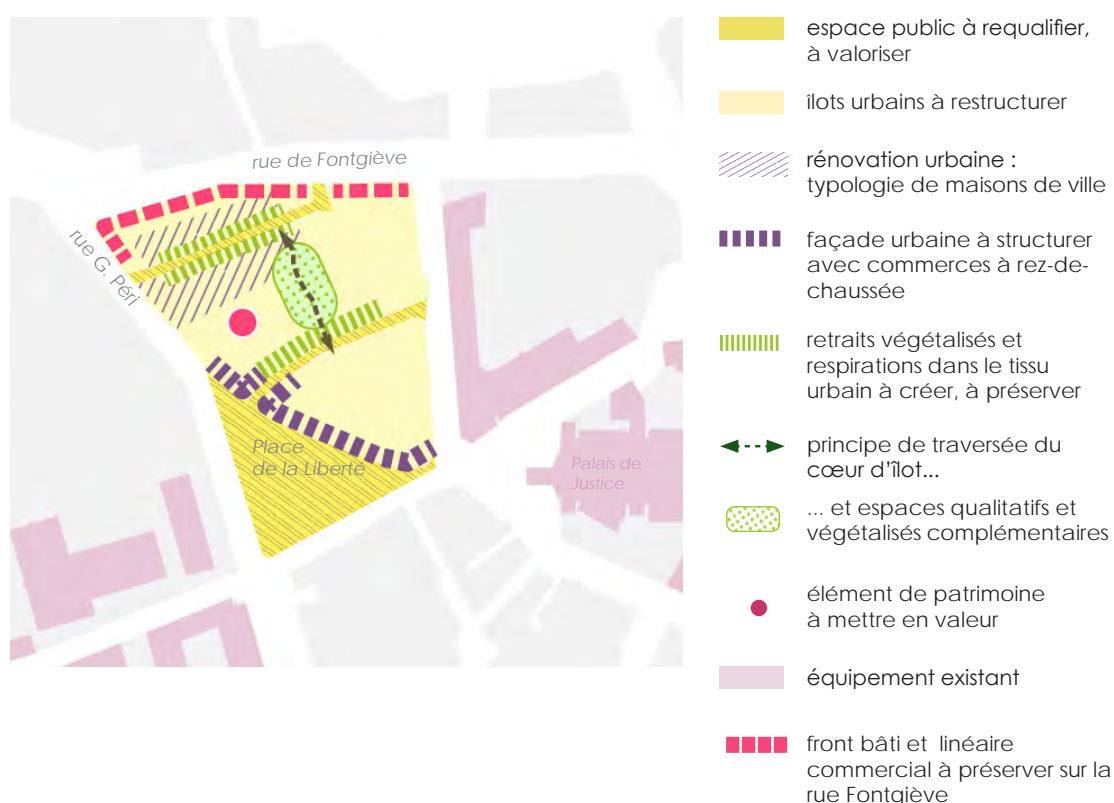
Cet îlot situé dans le centre historique de Clermont-Ferrand, entre la rue de Fontgiève et la place de la Liberté, comporte de nombreuses constructions dégradées ou insalubres, avec une desserte par des ruelles et des cours de faible largeur avec peu d'éclairage naturel.



ORIENTATIONS

- **Engager la rénovation urbaine de l'îlot** au travers d'un programme de démolition/reconstruction ou de réhabilitation sur les constructions dégradées. Dans le cadre de reconstructions, il s'agit :
 - de privilégier une typologie étroite et étagée au droit de la place de la Liberté, dans le respect de la trame parcellaire existante, comportant notamment de petites surfaces commerciales en rez-de-chaussée,
 - de privilégier une typologie de maison de ville dans le respect du parcellaire existant sur la rue Haute Fontgiève, la partie Nord de la rue Gabriel Péri et sur la rue du Gallet. Dans les ruelles, les constructions devront s'implanter avec un retrait permettant de reconstituer un fronton végétal ou des espaces de jardins, afin d'apporter des respirations au tissu urbain.
- **Organiser une traversée du cœur d'îlot**, offrant des espaces complémentaires qualitatifs et végétalisés.
- **Préserver les espaces ouverts sur la rue**, notamment la cour de la Maison Saint-Pierre, dont le bâti patrimonial est à mettre en valeur.
- **Requalifier les espaces publics existants**, notamment les ruelles (rue Haute fontgiève et rue du Gallet) et la place de la Liberté.

SCHEMA DE PRINCIPE





CONTEXTE

Cet îlot situé dans le quartier résidentiel de la Glacière dispose de nombreuses parcelles «en lanière» ou enclavées. Il s'agit de structurer l'urbanisation du cœur d'îlot afin d'éviter le morcellement parcellaire «en drapeau» et de proposer des formes urbaines adaptées au contexte tout en présentant une certaine densité.



ORIENTATIONS

- **Urbaniser le cœur d'îlot** par des constructions résidentielles sous forme de maisons de ville, de logements individuels groupés ou de petits ensembles intermédiaires.
- **Préserver le caractère végétal** du cœur d'îlot et maintenir des continuités de nature, notamment au travers de la trame des jardins privés et la réalisation d'un espace vert commun accessible au centre de l'îlot. De même les frontons végétalisés des parcelles sur rue sont à préserver et à développer.
- **Aménager des accès** au cœur d'îlot par un système d'impasses reliées par des cheminements doux. Il s'agit d'éviter la traversée de l'îlot par la circulation de transit et de proposer une mutualisation du stationnement résidentiel sous forme de petites poches de stationnement. Des accès automobiles, en nombre limité, devront être aménagés depuis les voies qui encadrent l'îlot. Des cheminements doux complémentaires (système de sentes ou venelles) pourront compléter le dispositif, y compris en direction de la place de la Glacière.
- Affirmer la place de la Glacière en tant que pôle de proximité en préservant et développant l'animation commerciale et en valorisant l'espace public.

SCHEMA DE PRINCIPE

